

# DONNÉES & SERVICES

## RÉAPPROPRIATION DES DONNÉES PERSONNELLES : LA MÉTROPOLE DE LYON S'ENGAGE ET EXPÉRIMENTE



©AdobeStock



# ÉDITO

de **David KIMELFELD**,  
**Président de la Métropole de Lyon**

“ La protection des données personnelles de nos concitoyens est devenue en quelques années un sujet de société majeur. En 2017, un Français sur trois a déjà essayé d’effacer des informations personnelles sur Internet. De plus en plus d’acteurs alertent sur les risques et invitent à imaginer de nouvelles formes de gouvernance des données plus respectueuses des droits des usagés. La question de la valorisation économique des données fait également l’objet de toutes les attentions. Ces questions concernent les entreprises mais également les territoires où se développent les projets de ville intelligente. La Métropole de Lyon s’est engagée dès 2013 dans cette démarche innovante en faveur du développement économique et de la transformation urbaine. Nous avons ainsi lancé des expérimentations dans tous les domaines : des transports à l’éducation en passant par la santé, les smart grid, la gestion de l’eau, la dématérialisation des démarches administratives, la communication dans l’espace public, les aides à la mobilité, etc. Au cœur de la démarche, la plateforme publique d’open data, [data.grandlyon.com](http://data.grandlyon.com) (1 000 jeux de données ouverts), est mise au service du territoire pour faciliter l’émergence de projets innovants, testés dans les laboratoires urbains de la métropole (Tubà et Erasme). En participant à l’expérimentation nationale « Mes infos » dès 2016, nous avons également été pionnier dans le domaine de la gestion des données personnelles, avant même la mise en application du Règlement européen de protection des données (RGPD). En partenariat avec la Fondation internet nouvelle génération (FING), la Métropole de Lyon a souhaité prendre le contre-pied des plateformes mondiales de services, pour faire du citoyen un acteur de sa vie numérique et non pas un consommateur passif.

Ce projet a permis d’explorer la restitution aux citoyens de leurs données numériques personnelles à travers de nouveaux services adaptés à leurs besoins, en affirmant leurs droits sur leurs données personnelles. Grâce à « Mes Infos », 200 citoyens-testeurs ont été mis en situation de choisir de mettre ou non à disposition leurs données et de tester leur mise en application, grâce à l’accompagnement efficace de Tubà. Après plus de deux années de développement, l’enjeu est de faire connaître les bénéfices sociaux, sociétaux et économiques de cette expérimentation et de conforter le positionnement de la Métropole de Lyon comme espace d’innovation au service des habitants. Bientôt, chacun pourra maîtriser ses identités numériques et contrôler ses données personnelles, mieux se connaître et améliorer sa consommation, contribuer à la production de connaissances collectives en choisissant de partager certaines données, tester de nouveaux services et de nouveaux usages. La donnée personnelle présente des enjeux essentiels en matière de service rendu aux usagers, mais aussi en matière de développement économique grâce aux innovations créées à partir de ces données. L’accélération de la numérisation et la multiplication des données doit nous permettre d’améliorer la vie en ville pour tous et rendre cette ville plus durable, plus facile, plus agréable. Il s’agit de ne pas subir l’intrusion du numérique dans nos vies, mais bien d’anticiper et d’entraîner avec nous toutes les forces vives du territoire, et en premier lieu le citoyen, autour de ces enjeux liés à l’innovation urbaine. Dans cette perspective, la Métropole de Lyon a toute la légitimité pour devenir un tiers de confiance entre les citoyens, internet et l’usage de leurs données par les acteurs privés. „

# SOMMAIRE

Avant-propos .....	p. 4
<b>POURQUOI INVESTIR LES DONNÉES PERSONNELLES ? .....</b>	<b>p. 5</b>
Un sujet de préoccupation croissant pour les Français .....	p. 6
Crise de confiance, asymétrie informationnelle... : la remise en cause d'un modèle ? .....	p. 6
Le Self Data : rétablir l'équilibre des forces entre les individus et les organisations sur des bases plus égalitaires .....	p. 6
<b>REDONNER AUX INDIVIDUS L'USAGE DE LEURS DONNÉES PERSONNELLES :</b>	
<b>le projet MesInfos .....</b>	<b>p. 9</b>
Retour sur les étapes-clés du projet .....	p. 10
La Métropole de Lyon : une collectivité et un territoire engagés dans l'accès aux données ouvertes et dans l'usage des données personnelles .....	p. 12
Quelques enseignements du pilote MesInfos .....	p. 16
<b>UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FACE AUX DÉFIS DU SELF DATA .....</b>	<b>p. 23</b>
Le défi technique : garantir la sécurité des données personnelles .....	p. 24
Le défi juridique : être exemplaire dans la mise en œuvre du RGPD .....	p. 24
Le défi culturel : favoriser l'empowerment et l'inclusion numérique .....	p. 27
Le défi du développement économique : mettre le Self Data au service de la Ville intelligente .....	p. 28
Le défi politique : affirmer son rôle de tiers de confiance et politiser le débat sur le Self Data .....	p. 28
Regard extérieur : « Le pluralisme des politiques de données personnelles », Antoine Courmont.....	p. 32
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>p. 33</b>

---

## Coordination :

- Nathalie Vernus-Prost & Bruno Bertrand  
Direction Innovation numérique et systèmes d'information (DINSI)
- Nicolas Leprêtre  
Direction de la Prospective et du dialogue public (DPDP)

**Rédaction :** Caroline Januel, Consultante indépendante  
avec la participation d'Antoine Courmont, Chercheur au CEE, Sciences Po

**Réalisation :** Nathalie Joly (DPDP)

## Remerciements :

Nous remercions Martin Cahen, Tamam-Rose Hannouche-Yonis, Pierre Helle, Sarah Medjek et Marie-Amandine Vermillon pour leur participation, et en particulier Karine Dognin-Sauze et Sandrine Frih pour leur disponibilité.

Les porteurs du projet remercient en premier lieu la Fing (Manon Molins, Sarah Medjek, Jacques-François Marchandise, Daniel Kaplan, Guillaume Jacquard), le Tubà (Marie-Amandine Vermillon, Martin Cahen) et les partenaires de MesInfos, ainsi que l'ensemble des contributeurs de la Métropole de Lyon et parmi eux Emilie Gerbaud, Laurence Lupin, Odile Fournier, Grégory Blanc-Bernard, Christian Debiesse, Pierre Helle, Hervé Groléas.

Édition Juin 2018

# AVANT-PROPOS

Ce document est né de la volonté de partager l'expérience de la Métropole de Lyon sur le sujet des données personnelles. À la fois informations à protéger et sources de valeur, les données personnelles font actuellement l'objet de toutes les attentions. On pense en premier lieu aux différentes affaires d'exploitations commerciales et d'utilisations illégales de données personnelles, de fichiers dévoilés au grand jour, ou encore à la mise en œuvre du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) en mai 2018 grâce au travail du Parlement européen. La valeur des données personnelles n'est plus à démontrer : elles sont au cœur de l'économie numérique. Pourtant, leurs collectes, leurs traitements, leurs croisements et leurs échanges demeurent encore méconnus.

Ainsi, de plus en plus d'acteurs alertent sur les risques de cette situation et invitent à imaginer de nouvelles formes de gouvernance des données donnant plus de pouvoir et de droits à leurs détenteurs. La Fondation Internet Nouvelle Génération (Fing), think tank de référence des transformations numériques, fait partie de ceux-là. Elle a initié en particulier le projet partenarial MesInfos afin d'expérimenter le Self Data, c'est-à-dire la « *production, exploitation et partage des données personnelles par les individus, sous leur contrôle et à leurs propres fins* ».

La Métropole de Lyon a choisi d'accompagner cette démarche et d'explorer la possibilité de donner un pouvoir nouveau aux habitants de son territoire au travers de nouveaux usages numériques : choisir ce qui est fait concrètement de leurs données, utiliser ou non un service qui vient à eux et non pas qu'ils l'alimentent sans possibilité de réel contrôle. Après deux ans d'expérimentation, la Direction Innovation numérique et systèmes d'information (DINSI) a sollicité la Direction de la Prospective et du Dialogue Public (DPDP) pour tirer les enseignements prospectifs du rôle d'une collectivité territoriale vis-à-vis du Self Data. Le présent document retrace le récit, non exhaustif, de cette expérience, des difficultés rencontrées et d'une montée en compétences d'une collectivité sur le sujet.

Ce document a été réalisé en parallèle d'une production de la Fing :

« PILOTE MESINFOS 2016-2018 : Synthèse / Enseignements / Actions ! » - juin 2018.

« En lançant le pilote MesInfos en 2016, la Fing se fixait l'objectif de faire franchir un pas au Self Data, de s'approcher du moment où celui-ci deviendrait le régime "normal" de l'économie des données : permettre aux individus de devenir maîtres de leurs données personnelles. Retrouvez la synthèse et les principaux enseignements de ce pilote unique au monde ainsi que les actions à entreprendre pour avancer ensemble vers un monde de Self Data. »

➤ Télécharger le document de la Fing sur <http://mesinfos.fing.org/publications/>

# POURQUOI INVESTIR LES DONNÉES PERSONNELLES ?

**L'informatisation des administrations et des entreprises s'est accompagnée d'une volonté croissante de protéger la vie privée et les libertés individuelles. En 1978, la loi informatique et libertés donnait naissance à la Cnil, autorité régulatrice des données personnelles. Depuis, le cadre juridique français et européen ne cesse d'évoluer pour accompagner le traitement de volumes de données toujours plus importants. Mais les données n'ont plus de frontières et, sous couvert de gratuité et de libre accès, les géants d'Internet captent, utilisent et exploitent ces données. Aujourd'hui, ces modes de faire interrogent et inquiètent. Les données personnelles deviennent une affaire collective.**

---

## UN SUJET DE PRÉOCCUPATION CROISSANT POUR LES FRANÇAIS

En 2017, un Français sur trois a déjà essayé d'effacer des informations personnelles sur Internet. 85 % des Français se disent préoccupés par la protection de leurs données personnelles, d'après un sondage réalisé par l'Institut CSA en septembre 2017<sup>1</sup>. Parallèlement, les usages en ligne ne cessent de progresser : paiements en ligne, stockage de documents personnels sur des serveurs, publications de propos ou de photos personnelles sur les réseaux sociaux... L'année passée, la Cnil a enregistré un record de plaintes déposées en quarante ans d'existence : la majorité concernait la protection des données personnelles. Cette ambivalence a un nom, le « privacy paradox » : on observe une utilisation accrue de technologies intrusives et de pratiques en ligne imprudentes et dans le même temps, une demande croissante de protection de la vie privée.

Plus que jamais, les enjeux de littératie numérique, c'est-à-dire « l'aptitude à comprendre et à utiliser des technologies numériques dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités » (OCDE), apparaissent déterminants : pour la vie de chaque individu bien sûr, mais aussi comme condition d'une société inclusive.

---

## CRISE DE CONFIANCE, ASYMÉTRIE INFORMATIONNELLE : LA REMISE EN CAUSE D'UN MODÈLE ?

Nous sommes tous producteurs de données, parfois volontairement (ex. mise en ligne de son parcours professionnel sur LinkedIn, d'un commentaire sur Facebook), parfois après avoir manifesté notre consentement plus ou moins éclairé (ex. acceptation des conditions générales d'utilisation pour avoir accès à un service ou utiliser un réseau social) et souvent de manière inconsciente, en laissant des « traces informatiques » ou métadonnées qui peuvent être exploitées (ex. requête sur une destination de voyage qui entraîne des publications ciblées).

Malgré les principes de régulation, mises en œuvre notamment par la Cnil, ces données sont récoltées et analysées à des fins commerciales, par les géants du numérique tels que Google, Amazon, Facebook, Apple (GAFA), etc. mais aussi par des organisations plus petites. Une pratique qui alimente la crise de confiance est l'asymétrie d'informations entre usagers et organisations : les individus ne disposent pas des mêmes informations sur leurs données et les utilisations qui en sont faites que les organisations.

Ces modes de faire sont bien installés mais sont critiquables : pourquoi les individus ne retirent pas plus d'avantages à l'utilisation de leurs données (informations, capacités nouvelles) ? Les organisations sont-elles allées trop loin dans la collecte et le traitement des données personnelles ? Des enquêtes, comme celle de l'Institut Mines-Télécom-Médiamétrie (2017)<sup>2</sup>, mettent en évidence une érosion significative de la confiance sur Internet : « un manque de confiance, liée à une collecte souvent abusive des données personnelles et à une surveillance accrue des moindres faits et gestes des individus par certains acteurs ».

Divers experts et observateurs formulent également des alertes et pointent les enjeux du marché des données personnelles. « Il n'y a point de partage de données sans la confiance » (David Godest, fondateur et président d'une société de conseil en commerce numérique)<sup>3</sup>. « Les consommateurs ne veulent plus que leurs données soient pillées. Aujourd'hui, la dissymétrie est trop grande entre les GAFA et les citoyens [...] il y a un équilibre à trouver entre les besoins des acteurs et le désir des consommateurs de reprendre la main sur leurs données » (Isabelle Falque-Pierrotin, présidente de la Cnil)<sup>4</sup>.

Aujourd'hui, et malgré les nombreux services rendus par les acteurs économiques grâce à l'exploitation des données, le marché des données personnelles apparaît clairement déséquilibré. Face à cette situation, qu'est-il possible de faire ? Diminuer la collecte des données ou renforcer la protection ? Une alternative est possible.

---

## LE SELF DATA : RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE DES FORCES ENTRE LES INDIVIDUS ET LES ORGANISATIONS SUR DES BASES PLUS ÉGALITAIRES

Cette option consiste à explorer les moyens de redonner au citoyen la maîtrise de ses données : faciliter sa consultation de ses propres données personnelles mais aussi lui donner la possibilité de tirer parti de la valeur de ses données. Car celles-ci, vues comme des sources d'information, peuvent servir de nombreux projets : alimenter des services, être source d'innovations économiques, sociales, démocratiques...

Que se passerait-il « si les individus disposaient non seulement du contrôle mais de l'usage de ces données : leurs finances, leurs achats, leurs déplacements, leurs communications et leurs relations en ligne, leur navigation web, leur consommation d'énergie, etc. ? » (Fing). Pourquoi ne pas explorer cette voie et miser sur « l'empowerment », c'est-à-dire l'autonomisation de l'individu dans son rapport à la donnée personnelle ?

---

1. CSA Research, « La protection des données personnelles », 2017 ; <https://www.csa.eu/fr/survey/les-fran%C3%A7ais-et-la-protection-de-leurs-donnees-personnelles>

2. « Chaire Valeurs et politiques des informations personnelles », Institut Mines-Télécom – Médiamétrie, Données personnelles et confiance : quelles stratégies pour les citoyens-consommateurs en 2017 ? ; <https://cvpip.wp.imt.fr/donnees-personnelles-et-confiance-queelles-strategies-pour-les-citoyens-consommateurs-en-2017/>

3. David Godest, Collecte des données personnelles : « il n'y a point de partage de données sans la confiance », Le Monde économie 20 septembre 2017 ; [https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/09/20/collecte-des-donnees-personnelles-il-n-y-a-point-de-partage-de-donnees-sans-la-confiance\\_5188669\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2017/09/20/collecte-des-donnees-personnelles-il-n-y-a-point-de-partage-de-donnees-sans-la-confiance_5188669_3232.html)

4. Isabelle Falque-Pierrotin : « la période du chèque en blanc sur les données est terminée », Le Monde économie 28 mai 2017 ; [https://www.lemonde.fr/pixels/article/2017/05/28/isabelle-falque-pierrotin-la-periode-du-cheque-en-blanc-sur-les-donnees-est-terminee\\_5135095\\_4408996.html](https://www.lemonde.fr/pixels/article/2017/05/28/isabelle-falque-pierrotin-la-periode-du-cheque-en-blanc-sur-les-donnees-est-terminee_5135095_4408996.html)

Bien sûr, le scepticisme face à de telles ambitions ne manque pas. À quoi ces données vont-elles servir aux individus ? Certes, il est encore difficile de répondre à cette question. Mais on peut faire le parallèle avec les débuts des ordinateurs personnels, d'Internet ou encore des outils de production de contenus. Ces innovations ont d'abord suscité les mêmes réserves quant à leur utilisation. Aujourd'hui, on ne peut que constater le taux d'équipement en ordinateurs des ménages, l'accès généralisé à Internet, la production de contenus et de savoirs par le grand public...

Autre objection récurrente : est-ce réaliste de s'attaquer au fonctionnement des plateformes des géants du numérique ? Les données ont une valeur, une valeur dont profitent ces acteurs et non les principaux intéressés. Pourquoi supposer un déterminisme technologique et économique et subir la situation ? Une situation qui inquiète les individus et entame leur confiance vis-à-vis des organisations.

Cette manière d'envisager les données personnelles s'apparente à un changement de paradigme. La réappropriation des données personnelles par les principaux intéressés et les usages qu'ils en feront sont à construire, mais les enjeux sont importants ! Il s'agit de répondre à la crise de confiance entre les usagers et les organisations, d'affirmer les droits numériques des usagers et d'explorer les opportunités sociales, économiques, partenariales offertes par les données personnelles.

## Le monde des data : quelques repères

**Big Data ou mégadonnées :** ensemble des données produites par l'utilisation des technologies numériques, caractérisées par leur nombre en croissance constante, leur exploitation toujours plus rapide et leur variété.

**Données à caractère personnel ou données personnelles :** « *informations se rapportant à une personne vivante identifiée ou identifiable* » (Cnil). Il s'agit d'un nom, d'une adresse personnelle, d'une adresse mail nominative, mais aussi d'une adresse de protocole internet (IP), de données de localisation, de données détenues par un médecin, etc. Les « traces informatiques » ou métadonnées générées par les technologies de l'information et de la communication peuvent aussi devenir des données personnelles : l'heure d'envoi d'un mail, les adresses de l'expéditeur et du destinataire, l'objet donné au mail... Toutes les informations permettant par recoupement d'identifier une personne et les informations anonymisées pouvant être utilisées pour identifier à nouveau une personne constituent également des données personnelles et sont concernées par le Règlement Général pour la Protection des données ou RGPD. Ainsi, le processus d'anonymisation doit être rendu irréversible pour que les données ne soient plus considérées comme des données personnelles.

**Grand Lyon Data :** démarche offrant un large accès aux données métropolitaines, du secteur public mais aussi privé, via une plateforme du même nom (<https://data.grandlyon.com>). On y trouve des données aussi diverses que l'état du trafic en temps réel, les zones d'activité économique, l'emplacement des silos à verre et des fontaines d'eau potable, la pluviométrie, etc. Plus de 1 000 jeux de données sont disponibles en juin 2018.

**Open data ou données ouvertes :** données numériques dont l'accès est public, le format ouvert et l'usage libre. La démarche d'ouverture vise à encourager l'exploitation et la réutilisation des données au-delà de leur utilisation première. La mission Etalab de la DINSIC (Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État) a pour mission d'accompagner la politique d'ouverture et de partage des données publiques produites ou reçues dans le cadre d'une mission de service public (ex. impôts, statistique du tourisme, qualité de l'air...). L'association Open Data France fédère l'ensemble des collectivités engagées dans le développement de l'ouverture des données : la Métropole de Lyon est un des membres porteurs de cette dynamique.

**Self Data :** production, exploitation et partage des données personnelles par les individus, sous leur contrôle et à leurs propres fins. Proposé initialement par la Fing, ce nom semble être passé dans les usages en France bien qu'il soit encore peu connu. Le terme MyData est utilisé au niveau international et recouvre diverses approches visant l'empowerment (le renforcement du pouvoir) des individus à l'aide de leurs données personnelles. C'est également le nom du réseau regroupant différents acteurs engagés dans cet objectif (<https://mydata.org/>).



# REDONNER AUX INDIVIDUS L'USAGE DE LEURS DONNÉES PERSONNELLES : LE PROJET MesInfos

**Le projet MesInfos est né en 2012 de l'ambition de proposer une voie nouvelle : « faire en sorte que les individus puissent (re)trouver l'usage des données qui les concernent à leurs propres fins » (Fing). La Fing et plusieurs partenaires ont exploré cette ambition, envisagé des usages, identifié les nombreuses questions qu'un tel projet met au jour, puis lancé, en 2016, le pilote auquel la Métropole de Lyon participe.**

---

## RETOUR SUR LES ÉTAPES-CLÉS DU PROJET

### 2012-2013 : Explorer le Self Data

Grâce à des ateliers, des travaux de veille et d'exploration créatives, les bénéfices d'une possible restitution des données personnelles pour les individus apparaissent peu à peu. Ils résident dans les usages possibles et touchent différents registres : gestion, contrôle, connaissance de soi, conscience, décision et action, contribution.

La valeur économique et sociale de ce partage des données personnelles pour les détenteurs privés et publics de données personnelles est également envisagée. Ils pourraient améliorer leurs connaissances des clients et usagers, regagner leur confiance, inventer de nouveaux services... L'écosystème d'innovation serait « boosté » et pourrait s'enrichir de nouveaux acteurs et services.

Les principes de la restitution sont esquissés : « *Les données d'un individu – celles qu'il produit lui-même, celles qu'il laisse comme traces et celles dont les organisations disposent – lui sont accessibles au travers d'un "entrepôt personnel de données" (personal datastore) (...). Celui-ci communique de manière sûre avec les systèmes d'information des entreprises et des organisations, qui s'y sont adaptés, pour obtenir les données relatives à l'individu mais aussi, par exemple, pour mettre ces données à jour. Les individus peuvent explorer eux-mêmes leurs données dans leur "entrepôt" ; mais les usages passeront le plus souvent par des services "tiers" (agrégateurs, comparateurs, organisateurs, etc.) qui proposeront un bénéfice concret et une interface simple* » (Fing)<sup>5</sup>. Le Self Data implique alors trois catégories d'acteurs : les détenteurs de données personnelles qui restituent les données, les usagers qui en récupèrent la maîtrise et décident d'en partager certaines, et les ré-utilisateurs qui profitent de ce partage pour offrir de nouveaux services adaptés aux usagers.

Dans la perspective d'une première expérimentation, de nombreuses questions sont posées et notamment : les individus sont-ils intéressés à reprendre la main sur leurs données ? Comment les outiller pour qu'ils gagnent vraiment en connaissance et en capacités d'action ? Que vont y gagner les détenteurs de données personnelles ? Comment assurer la sécurité des informations restituées ? Comment exprimer et faire respecter la volonté des individus ? Faut-il aller vers une obligation de restitution des données ? On voit, avec ces dernières questions, combien la Fing avait anticipé les principes du Règlement Général pour la Protection des données ou RGPD mis en application le 25 mai 2018.

### 2013-2014 : Expérimenter le Self Data

Huit grandes entreprises (Axa assurances, la Banque Postale, le Crédit Coopératif, la Société Générale, Les Mousquetaires Inter marché, Orange, Solocal Group et Ecometering du groupe GDF Suez) ont fait l'expérience de restituer à 200 testeurs volontaires les données dont elles

disposent sur eux. Elles ont aussi participé activement à la conception de services destinés aux testeurs. Voici en quelques mots, les principaux enseignements de cette expérimentation :

- Du côté des individus, on observe « *une perception positive mais abstraite du Self Data* ». Ils apprécient le principe de restitution des données, mais cernent difficilement les usages possibles. « *Ce n'est qu'au travers d'applications avant tout utiles, mais aussi relationnelles ou ludiques que les individus perçoivent la valeur d'usager de leurs données* » (Fing)<sup>6</sup>.
- Du côté des détenteurs de données, on prend conscience de l'ampleur du « chantier » : les systèmes d'information n'ont pas été conçus pour restituer des données, le projet implique une mobilisation de différents services de l'entreprise (informatique, juridique, marketing, relation clients, direction générale), etc.
- Du côté des « ré-utilisateurs » des données, l'intérêt pour imaginer des services fondés sur les données personnelles est avéré mais le défi technique reste de taille.

### 2014-2015 : Dégager les opportunités et les défis du Self Data

Le projet MesInfos fait de la France l'un des pays pionniers du Self Data, notamment par son approche intersectorielle (énergie, assurance, banque). Les premiers partenaires du projet sont rejoints par d'autres entreprises, institutions, associations et pôles de compétitivité.

Les opportunités du Self Data sont précisées, diffusées et débattues afin de fédérer les acteurs autour de ce concept. Les principaux défis sont identifiés et leur appropriation apparaît décisive pour que l'écosystème prenne véritablement son essor dans les années à venir :

- Le défi de l'intelligibilité : « *comment rendre l'objectif du Self Data lisible, désirable et crédible pour tous les acteurs, des individus aux organisations ?* »
- Le défi de « l'empowerment » : « *comment faire en sorte que le Self Data distribue réellement des connaissances et des capacités aux individus, y compris au plus grand nombre ?* »
- Le défi économique : « *qu'est-ce qui serait un obstacle à la création et à la circulation de valeur, ou à l'émergence de nouveaux marchés ?* »
- Le défi technique : « *comment faciliter la mise en œuvre concrète du Self Data au travers d'outils automatisés et sécurisés mais aussi standardisés, décentralisés et interopérables ?* »
- Le défi juridique : comment fournir à la fois plus de pouvoir et plus de sécurité aux individus, « *sans créer d'incertitude juridique pour les organisations ni systématiquement déséquilibrer la relation en leur défaveur ?* ».

### 2015-2016 : Engager les grands chantiers du Self Data

Deux projets ont vu le jour, MesInfos Santé et MesInfos Énergies, et ont démontré la richesse et les défis du retour des données personnelles de santé et d'énergie(s) aux individus.

---

5. Fing, « Cahier d'exploration », 2013 ; [http://doc.openfing.org/MesInfos/CahierExploration\\_Decembre2013.pdf](http://doc.openfing.org/MesInfos/CahierExploration_Decembre2013.pdf)

6. Fing, « Expérimentation MesInfos : synthèse, conclusions et défis pour le futur du Self Data », octobre 2013-juin2014 ; [http://doc.openfing.org/MesInfos/SelfData\\_MesInfos\\_Mai%202015\\_VF\\_HD.pdf](http://doc.openfing.org/MesInfos/SelfData_MesInfos_Mai%202015_VF_HD.pdf)

## Zoom sur le projet MesInfos Santé

Lors de la première expérimentation en 2013-2014, nous nous sommes aperçus que certaines données étaient singulières. Les données de santé en font partie. Quand on leur demande de hiérarchiser leurs données, les individus soulignent combien les données de santé sont "très importantes", "personnelles", "viscérales"... ce sont les termes qu'ils emploient. Il s'agit aussi de "données sensibles" pour la Cnil. Très vite, nous nous sommes aperçus que ces données devaient être traitées différemment, d'où ce projet dédié, initié en 2015, qui utilise une approche plus directe avec un petit groupe de testeurs, sans plateforme, pour explorer concrètement les perspectives du Self Data en santé.

L'ambition est la même et rejoint les demandes récurrentes des associations de patients et les débats entourant le dossier médical partagé : mettre les données de santé entre les mains des individus qu'elles concernent. Ce projet s'est concrétisé

par différents ateliers, un voyage d'étude aux États-Unis pour apprendre de leur expérience du Blue Button. C'est un dispositif qui permet à plus de 150 millions d'Américains de télécharger leurs données de santé sur les sites/portails des hôpitaux, laboratoires, assureurs, etc., voire même de les transmettre à des services tiers. Le groupe de travail MesInfos Santé a également élaboré une Charte commune afin de formaliser les objectifs, principes et exigences associés au retour des données de santé aux individus et a jeté les bases de l'expérimentation conduite avec la MGEN "Mes données. Ma santé", portée par Cap Digital et mise en place en 2017 avec un pool de 30 testeurs. Les usages des données de santé, leur valeur, les services perçus suite à la restitution de données, etc. sont autant de sujets étudiés avec les testeurs.

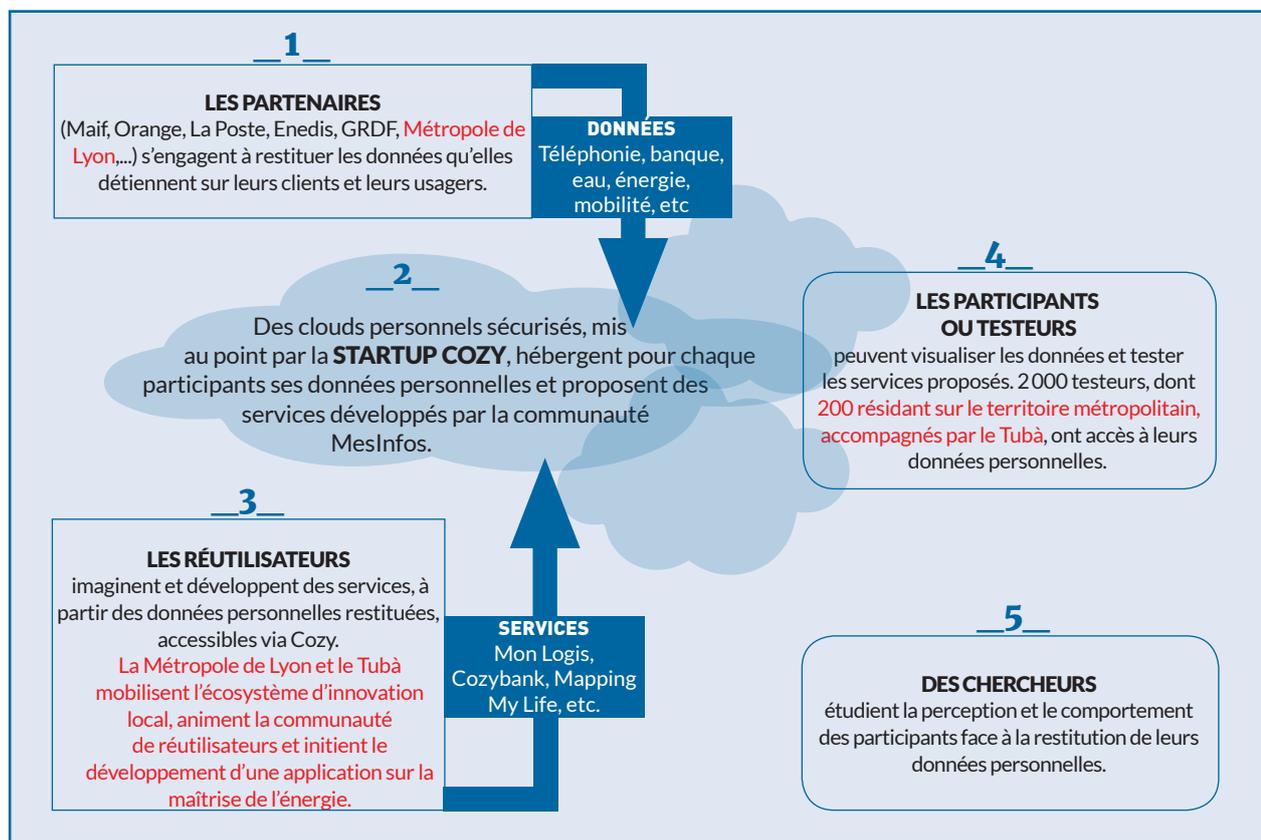
Sarah Medjek, coordinatrice recherche et responsable de l'animation de l'expérimentation MesInfos, Fing

### 2016-2017 : Mettre le Self Data en action au travers d'un pilote unique au monde

Ce projet pilote rassemble les organisations détentrices de données, des plateformes, un territoire et tout un écosystème d'innovation pour explorer concrètement le potentiel du Self Data pour les individus et les organisations. C'est dans ce cadre que la Métropole de Lyon rejoint MesInfos, à travers une Convention de participation portée par Sandrine Frih, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon, chargée de la politique de concertation, de la participation citoyenne et de la vie

associative, et approuvée par la Commission permanente métropolitaine du 12 septembre 2016.

Les ambitions du pilote s'inscrivent dans la lignée du projet : « en 2017, des organisations partenaires partagent avec 3 000 utilisateurs les données qu'elles ont sur eux, afin qu'ils en fassent... ce qui a du sens pour eux ! » (Fing). Le principe de MesInfos repose sur cinq familles de parties prenantes et s'organise ainsi (Cf. schéma ci-dessous).



## Les différents modes d'action de la Métropole de Lyon dans le cadre du pilote MesInfos

La Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (DINSI) a mis en œuvre diverses actions tournées vers l'interne :

- Sensibilisation au Self Data en interne : réunions avec les différentes directions, articles sur les supports de communication interne
- Communication du projet MesInfos et de ses enjeux : ateliers de travail avec différentes directions
- Mobilisation de la Direction de l'eau et accompagnement de la démarche de restitution des données de consommation
- Travail avec les chefs de projets numériques métropolitains pour trouver des ponts entre le Self Data et les projets numériques de la Métropole
- Mobilisation d'une vingtaine d'agents métropolitains comme testeurs
- Ateliers prospectifs
- Conduite de différentes études en lien avec la Direction de la Prospective et du Dialogue Public

Avec l'appui du Tubà (Living Lab métropolitain et partenarial), la Métropole de Lyon a mené plusieurs réalisations tournées vers l'externe :

- Conception et animation d'un cycle de co-création de services innovants avec des participants aux profils variés
- Conduite de deux hackathons : mobilisation des participants issus de l'enseignement supérieur, de communautés créatives, etc. ; acculturation des réutilisateurs ; co-conception de projets de services reposant sur des données personnelles
- Mobilisation d'environ 200 citoyens-testeurs résidant sur le territoire métropolitain
- Organisation des ateliers avec les citoyens-testeurs : accompagnement de la prise en main de l'outil Cozy, recueil de leur expérience
- 1<sup>ère</sup> matinale du Self Data en septembre 2017 : sensibilisation des acteurs de la Ville intelligente
- Rencontres avec le monde académique, tels que le laboratoire LIRIS, le Labex Intelligence des Mondes Urbains

### LA MÉTROPOLE DE LYON : UNE COLLECTIVITÉ ET UN TERRITOIRE ENGAGÉS DANS L'ACCÈS AUX DONNÉES OUVERTES ET DANS L'USAGE DES DONNÉES PERSONNELLES

Pour quelles raisons la Métropole de Lyon a-t-elle rejoint le pilote MesInfos ? Collectivité pionnière dans la réflexion et la mise en œuvre du service public de la donnée, la Métropole de Lyon a saisi l'opportunité d'expérimenter les données personnelles, un champ nouveau servant sa politique Ville intelligente.

#### Enrichir son expertise de la donnée en explorant le champ des données personnelles

La Métropole de Lyon est une collectivité pionnière dans l'accès à la donnée et l'accompagnement aux usages numériques. Elle a défini une politique de diffusion des données en la traduisant par l'élaboration d'un véritable « service public de la donnée ». En proposant plus de 1000 jeux de données sur la plateforme data.grandlyon.com, elle offre un large accès pour tous aux données métropolitaines. Il s'agit de données publiques (ex. Métropole de Lyon, Ville de Lyon, Ville de Chassieu, etc.) mais aussi de données du secteur privé, provenant de ses partenaires locaux (ex. LPA, JCDecaux, etc.).

Ce processus d'ouverture des données et « *les différentes épreuves de diffusibilité* » (A. Courmont), surmontées par la DINSI, se sont accompagnés d'études sur les réutilisations de données mises à disposition, telles que la thèse en science politique d'Antoine Courmont<sup>7</sup>.

Parallèlement, de nombreuses actions en faveur de l'accompagnement et de l'appropriation des données ont été conduites, notamment par le Tubà, lieu d'innovation et d'expérimentation pour la ville de demain. Elles visaient aussi bien le grand public, que les communautés créatives ou encore les acteurs économiques.

Pour assurer la cohérence de l'ensemble de ces actions, la Métropole de Lyon s'appuie sur une administratrice générale des données – une première au sein d'une collectivité –, Nathalie Vernus-Prost. Ses principales missions sont d'une part d'accélérer l'accès à la donnée territoriale publique et privée, et d'autre part, d'identifier des sources de création de valeur à partir de ces données.

Forte de cette expertise sur la donnée, la Métropole de Lyon a choisi d'aller plus loin en explorant le champ des données personnelles.

7. Antoine Courmont, « Politiques des données urbaines : de l'open data au gouvernement des données », 2017, <https://www.millenaire3.com/articles/politiques-des-donnees-urbaines>



## L'administration générale des données en pratique

Au quotidien, il y a 3 grands axes. Le premier consiste à s'assurer de l'adaptation aux enjeux métropolitains des infrastructures qui permettent la collecte, la bonne gestion, la qualité, la diffusion, l'exploitabilité des données, mais aussi la gestion des talents : il faut faire évoluer les compétences et se tourner vers des métiers émergents pour la collectivité, comme des « ingénieurs données », des data scientists. La Métropole a été l'une des premières collectivités à recruter un tel profil. Nous renforçons à la fois notre socle technique et nos ressources humaines.

Le 2<sup>e</sup> axe est d'aller chercher les bons interlocuteurs qui vont permettre de révéler la valeur de la donnée et de favoriser l'innovation. Le Tubà est l'un de mes principaux interlocuteurs sur ces aspects. Nous travaillons avec Erasme, le laboratoire interne à la Métropole des nouveaux usages numériques, et avec tous les acteurs de l'écosystème économique, des réseaux de chercheurs, des écoles, des pôles de compétitivité, des clusters, des associations...

Le 3<sup>e</sup> axe concerne la sensibilisation au potentiel de la donnée, l'animation au sein de ses réseaux, et la participation à des réseaux nationaux comme Open Data France dont Karine Dognin-Sauze est la Vice-Présidente depuis l'automne dernier. Nous sommes ainsi dans une relation continue avec les collectivités investies dans l'accès aux données mais aussi avec l'État, via la mission EtaLab de la DINSIC. Nous sommes aussi présents au niveau européen grâce à des projets comme bloTope<sup>8</sup>, Smarter Together<sup>9</sup>, etc. Leurs chefs de projet, comme le Directeur de la DINSI, se font ambassadeurs de la stratégie de la donnée au niveau européen. Mon rôle est aussi d'aller trouver les bons interlocuteurs, de créer les liens entre les acteurs et d'aller chercher les données pour mettre en œuvre les projets et les dynamiques qui vont nous faire progresser tous ensemble. C'est ainsi que l'on crée de l'intelligence collective au profit du bien commun.

Nathalie Vernus-Prost, administratrice générale des données, Métropole de Lyon

## Répondre aux ambitions de la politique Ville intelligente

Mettre à disposition les données, favoriser leur réutilisation, accompagner l'émergence de services numériques, créer de la valeur, etc. sont autant d'objectifs de la politique publique Ville intelligente et numérique mise en œuvre par la Métropole de Lyon. La stratégie propre à la donnée se décline plus spécifiquement en trois axes : « Développer l'accès au patrimoine informationnel métropolitain, déployer la stratégie d'acquisition et de diffusion des données et accompagner l'appropriation des données et l'acculturation. Le pilote MesInfos offre l'opportunité de répondre à l'ensemble de ces objectifs » (Convention de participation au projet MesInfos entre la Métropole et la Fing).

En effet, avec MesInfos, la Métropole complète les dispositifs mis en œuvre en matière d'acculturation de la donnée, en traitant le champ des données personnelles : une volonté touchant aussi bien les services internes que les acteurs de la ville. Elle se donne aussi l'opportunité d'explorer la valorisation de ces données-là : « On pense en premier lieu à la création de services numériques, qui peuvent potentiellement créer de l'emploi sur le territoire, attirer de nouveaux talents qui vont à leur tour créer des services plus performants et permettre à la collectivité d'avoir des retours fiscaux, qui vont être réinjectés dans le développement local... et ainsi, alimenter un cercle vertueux autour de la donnée » (Nathalie Vernus-Prost, administratrice générale des données, Métropole de Lyon).

Le pilote MesInfos est également en accord avec les modes de faire la ville intelligente, et en particulier, la volonté de la co-construire avec tous ses acteurs : entreprises, citoyens, partenaires académiques et institutionnels. La centaine de projets menés au titre de la politique Ville Intelligente l'ont bien montré : une démarche d'innovation ouverte permet de mieux répondre aux évolutions et nouvelles pratiques urbaines. Pourquoi ? Parce que « faire ensemble » permet d'aborder les sujets complexes de façon décloisonnée/transversale, de faire preuve d'agilité, de mieux prendre en considération les usages, etc.

## La Métropole de Lyon, territoire d'expérimentation

Seule collectivité française partenaire du projet, la Métropole de Lyon offre un ancrage territorial qui était souhaité par la Fing afin de favoriser l'obtention de données territorialisées de la part de l'acteur public, mais aussi des autres partenaires locaux du projet. Avoir une densité de données personnelles à mettre à disposition des citoyens-testeurs offre en effet plus d'intérêt : les testeurs ont une vision plus complète de leurs données personnelles détenues par des tiers et ont davantage d'opportunités en termes de services numériques. « Le Self Data aspire à redonner plus de contrôle aux individus, à partager la valeur des données et de leur croisement avec les principaux intéressés. Ce partage n'est possible que si les données sont suffisantes, si de nombreux acteurs acceptent de partager les données avec les individus, si des services intéressants sont créés pour les usagers (...) La Métropole de Lyon et ses prestataires détiennent des données très

8. Programme pour faciliter la création de nouveaux services autour des objets connectés intelligents.

9. Projet européen visant à proposer des solutions intelligentes répliquables à l'échelle mondiale pour améliorer la qualité de vie des citoyens. Lyon Confluence est le territoire pilote.

importantes pour les individus, telles que des données de consommations d'eau, de mobilité, etc., et pourrait contribuer à cette diversité» (Sarah Medjek, coordinatrice recherche, Fing).

Cet ancrage a permis de mobiliser 200 citoyens-testeurs résidant sur le territoire métropolitain, engagés et motivés à expérimenter, grâce à l'accompagnement du Tubà.

Autre enjeu, la participation de la Métropole de Lyon à MesInfos lui a permis d'envisager les connexions possibles avec d'autres projets métropolitains visant à mettre en place des services numériques et touchant potentiellement la donnée personnelle, tels que le guichet numérique métropolitain<sup>10</sup>, le pass urbain<sup>11</sup>, etc.

## Restituer des données personnelles

En participant à cette expérimentation, la Métropole de Lyon souhaitait donner la possibilité aux citoyens-testeurs métropolitains de disposer de jeux de données supplémentaires, mais aussi se mettre en situation de restituer les données que la collectivité gère. La Direction de l'eau de la Métropole a relevé le défi pour monter en compétences et a entamé un processus de restitution (Cf. interview de Pierre Helle).



### Pierre HELLE

Responsable du système d'information eau potable, Direction de l'eau et des déchets, Métropole de Lyon

## « AVOIR UNE COLLECTIVITÉ ACTRICE ET LA CNIL DANS UN PROJET PEUT DONNER CONFIANCE AUX USAGERS, PLUS QUE S'IL NE S'AGISSAIT QUE DE PARTENAIRES PRIVÉS »

*Avant l'expérimentation MesInfos, la Direction de l'eau, en particulier son service eau potable, travaillait déjà la question des données. Pouvez-vous nous en dire plus ?*

En ce qui concerne l'eau potable, une démarche est conduite dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public (DSP) lancé en 2015 avec Eau du Grand Lyon, filiale de Véolia dédiée à l'exploitation du service eau potable pour la Métropole. Dès l'origine de ce contrat, l'importance de la donnée a été prise en compte de son exploitation à sa protection, d'où l'attention particulière mise sur les systèmes d'information, sur la sécurité, et la transmission des données. Cette démarche concerne majoritairement des données d'exploitation qui n'ont rien à voir avec des données personnelles, mais aussi des données liées aux usagers, utilisées pour la facturation. Ce sont des informations de consommation qui sont jusqu'à présent transmises aux usagers sous format papier. Dans le cadre du déploiement du télé-relevé prévu au nouveau contrat de DSP, les index de consommation sont utilisés pour une facturation au réel et pour fournir des services aux usagers, tels que le signalement d'une fuite ou d'une surconsommation. Le télé-relevé est actuellement mis en œuvre progressivement sur le territoire : les usagers reçoivent leurs codes pour accéder à un site client sur lequel ils peuvent se connecter, avoir accès à/observer leurs données de consommation sur plusieurs jours, semaines, etc.

*Ce sont ces données de consommation qui sont concernées par l'expérimentation MesInfos ?*

Oui et seulement si l'utilisateur-testeur le demande, nous serons à même de lui transmettre ses données de consommation via la plateforme Cozy. Sur le plan technique, ce n'est pas compliqué, les bases de données existent, la difficulté provient de l'acceptation de transmettre ces informations ou non.

*La Métropole de Lyon dispose d'une diversité de données. Pourquoi les données de l'eau ont-elles été ciblées ?*

L'expérience de la Direction de l'eau en matière de données et le fait que ces bases de données existent déjà ont sans doute conduit Nathalie Vernus-Prost à nous solliciter pour rejoindre MesInfos. La Direction Eau et Déchets a été sensible au projet novateur, qui va « dans le sens de l'histoire ». Elle a accepté la mise à disposition des données de consommation pour les tests, à la condition que cela ne gêne pas les missions de notre délégataire, en termes de temps et de coût, car cette demande n'était pas prévue et vient s'ajouter au contrat.

En outre, le RGPD nous donne l'obligation de fournir leurs données aux usagers suite à leur demande. La Direction Eau et Déchets et Eau du Grand Lyon ont à cœur de respecter la réglementation et travaillent avec la DINSI (Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information) et la DAJCP (Direction des Affaires

10. Interface pour simplifier la relation entre le citoyen, l'administration et ses partenaires, pour mieux bénéficier des services offerts sur le territoire.

11. Support unique d'accès à différents services publics et privés dans la Métropole de Lyon.

Juridiques et de la Commande Publique) en ce sens. Ce projet est aussi un bon moyen de s'initier à restituer leurs données aux usagers. Et le fait que la Cnil participe au projet MesInfos est un élément important et très rassurant pour la Direction de l'eau et l'ensemble des partenaires.

### *Une fois que les données de consommation d'eau auront rejoint l'expérimentation MesInfos, quels usages seront possibles ?*

Les usages restent à inventer, mais les usages des données des télé-relevés révèlent que les consommations d'eau sont de bons indicateurs des activités des personnes. Par exemple, les données de consommation du parc locatif ont été utilisées à la demande de certaines communes des Alpes afin d'apprécier le nombre de locaux loués sur la commune : l'eau est un bon indicateur de l'activité touristique. Dans le champ de la santé, et toujours sur la demande de l'utilisateur, on peut aussi imaginer suivre les consommations d'eau de personnes âgées, très isolées ou souffrantes afin d'avoir des indices de leurs modes de vie, de savoir si elles prennent soin d'elles... Après, changer d'échelle, c'est-à-dire considérer cet indicateur à l'échelle d'un quartier par exemple, peut être intéressant, c'est le cas d'un projet mené par la Société Publique Locale (SPL) Confluence.

D'autres usages viendront certainement du croisement des données de consommation d'eau avec d'autres données.

### *Peut-on envisager à terme des changements de comportements et de notre « rapport à l'eau » ?*

Il est encore trop tôt pour le dire, il y aura probablement des prises de conscience en faveur de la préservation de la ressource. Des données révélant une consommation excessive ou une fuite suscitent généralement des réactions. Autre exemple, nous avons fait le choix cet hiver de faire remonter une donnée de service : la température autour du compteur d'eau. 4 000 personnes ont été prévenues que leur compteur, qui relève de leur responsabilité, était sur le point de geler et qu'il fallait mieux le protéger du froid. Cette donnée a contribué à préserver les installations et à assurer la continuité du confort de l'utilisateur.

### *Quel regard portez-vous sur le fait qu'une collectivité s'engage dans cette démarche ?*

Restituer aux usagers les données qui les concernent directement et leur donner la possibilité de les utiliser, pour les usages qu'ils décident, viennent contrecarrer l'emploi abusif des données personnelles par le monde économique. On ne peut que saluer le fait que la Métropole soit actrice de cette initiative ambitieuse et qu'elle se soit lancée.

Il y a naturellement un enjeu fort de transparence : nous traitons des données qui vous concernent mais nous sommes à même de vous les restituer. La Métropole est dans le jeu, dans cette démarche citoyenne, si l'utilisateur le

souhaite également. Cela va de pair bien sûr avec la sécurisation de la plateforme, cette dimension technique est incontournable. D'autant plus que la Métropole détient des données sociales qui sont particulièrement sensibles et très protégées, à juste titre.

Le rôle de « tiers de confiance » est peut-être le rôle le plus important pour la Métropole. Les partenaires de MesInfos sont sans doute conscients de l'intérêt d'avoir un acteur public dans le projet. Avoir une collectivité actrice et la Cnil dans un projet peut donner confiance aux usagers, plus que s'il ne s'agissait que de partenaires privés.

Ce type de démarche peut aussi contribuer à la dynamique économique locale en incitant les acteurs à imaginer des services, en attirant d'autres acteurs à rejoindre notre territoire. La Métropole est d'ores et déjà motrice pour de nombreux projets innovants dans le champ du numérique, des données. Le numérique est une voie importante de développement. ■

## QUELQUES ENSEIGNEMENTS DU PILOTE MesInfos

Le volet recherche du pilote MesInfos a été mis en place afin de répondre aux principales questions que se posent les partenaires du projet sur l'intérêt de la restitution des données personnelles pour les testeurs, l'impact sur la confiance qu'ils accordent aux organisations, les comportements d'adoption et d'appropriation de la plateforme Cozy (cloud personnel et sécurisé), etc. En voici les points les plus saillants.

### **Les attentes de citoyens-testeurs : une plateforme sûre et la centralisation de leurs données personnelles**

Dans le contexte actuel de crise de confiance, les citoyens-testeurs sont inquiets en général du manque de transparence des organisations vis-à-vis du traitement réservé à leurs données personnelles. Au cours des ateliers participatifs menés par le Tubà, ils évoquent un sentiment de surveillance qui pose la question des menaces sur les libertés individuelles, des faits d'actualité impliquant une utilisation abusive des données ou encore l'utilisation commerciale des données.

Les testeurs voient donc l'intérêt de la restitution proposée dans le cadre du pilote. La possibilité de centraliser et de visualiser leurs données personnelles provenant de différents détenteurs, dans un cloud personnel et sécurisé appelé « Cozy », est très appréciée. « Cozy est avant tout un dispositif de collecte et de sauvegarde de données personnelles. Il offre un tableau de bord qui permet de tirer et synthétiser des informations » (document interne Tubà).

On observe toutefois chez certains testeurs leurs craintes et réserves concernant l'espace Cozy : la peur de l'intrusion est réelle (« que se passe-t-il si on pénètre dans mon cloud ? »).

### **Des bénéfices perçus par les testeurs, mais freinés par la technique et le nombre encore limité de services proposés**

Outre l'intérêt de la centralisation de leurs données personnelles, les testeurs apprécient le fait de « pouvoir tester une pratique numérique nouvelle », de « prendre conscience de manière rapide et concrète de la multitude de données que les entreprises détiennent sur eux » et « des données qu'ils génèrent via l'utilisation de services délivrés par ces entreprises » (document interne Tubà).

Les bénéfices à plus long terme perçus par les testeurs sont le fait de « bénéficier de services qui mobilisent leurs données personnelles », « pouvoir entrer en relation autrement avec les entreprises détentrices de leurs données », et la perspective d'« augmenter leur pouvoir d'agir en permettant de mieux contrôler ses données personnelles » (document interne Tubà).

Une éventuelle dimension collective est également perçue par les testeurs : ils aimeraient pouvoir se situer par rapport aux autres, comparer leurs propres données à celles d'utilisateurs anonymisés comparables.

Mais cette valeur perçue par les testeurs est entamée par leurs difficultés à utiliser la plateforme Cozy. Certains l'expliquent par leurs craintes liées à la sécurité, d'autres estiment Cozy « complexe et chronophage ». En outre, les jeux de données disponibles, et par conséquent, les services proposés, sont encore limités. « On se heurte actuellement aux limites de l'expérimentation qui, par définition, ne peut concerner qu'un nombre limité de partenaires restituant les données... Plus on aura une grande diversité de données et de services, plus la valeur perçue du Self Data sera importante pour les individus » (Sarah Medjek, coordinatrice recherche, Fing). Ce décalage entre les ambitions de l'expérimentation et les services réellement utilisables par les testeurs peut aussi expliquer certaines déceptions.





## Sarah MEDJEK

Coordnatrice recherche et responsable  
de l'animation de l'expérimentation  
MesInfos, Fing

# « UN TERRITOIRE VA ENRICHIR LA DIVERSITÉ DE DONNÉES ET VA PERMETTRE DE DÉVELOPPER DES SERVICES INTÉRESSANTS POUR LES INDIVIDUS »

## *Quels sont les principaux objectifs du volet Recherche de l'expérimentation MesInfos ?*

Le chantier recherche a été mis en place pour observer les comportements des testeurs face à leurs données personnelles, à la plateforme Cozy et aux services mis à leur disposition. C'est un chantier très important car les partenaires comptent dessus pour leur apporter des réponses à leurs questions : les testeurs sont-ils intéressés par leurs données ? Par les services ? Lesquels ? La restitution des données a-t-elle un impact sur la confiance accordée aux entreprises ou structures ? Etc. Cette année, nous avons aussi particulièrement investi la question du comportement d'adoption et d'appropriation de la plateforme Cozy et des services (...).

## *La Métropole de Lyon a rejoint l'expérimentation en 2016, cela a-t-il modifié le volet Recherche ?*

La Métropole de Lyon, comme tous les autres partenaires, est importante pour toutes les dimensions du pilote MesInfos, pas que pour le volet recherche. Aujourd'hui, nous observons que les individus ne sont pas forcément au fait de leurs données : ce ne sont pas les données qui les intéressent, mais bel et bien les services que l'on met à leur disposition. Et, plus on a une grande diversité de données, plus les services proposés seront intéressants car ils reposeront sur des croisements inédits apportant de l'information ayant une valeur pour les usagers, par exemple le croisement de données de consommation énergétique, des données bancaires et des tickets de caisse. C'est en cela qu'un territoire rejoignant MesInfos est intéressant ! Il va permettre d'apporter de nouvelles données, va enrichir la diversité de données et va permettre de développer des services intéressants pour les individus.

Par ailleurs, la présence de la Métropole de Lyon a permis à MesInfos d'avoir un ancrage territorial important. Travailler avec la Métropole de Lyon et le Tubà a permis de constituer un pool de « supers testeurs » métropolitains que l'on mobilise beaucoup à travers des ateliers, pour des tests de services, leurs retours d'expérience de Cozy... Ces retours d'usage sont très importants au projet.

## *Pouvons-nous revenir sur les principaux enseignements de ces recherches ?*

Notre panel a mis en évidence que les individus sont très préoccupés par leurs données personnelles : la collecte, le stockage et l'utilisation des données. Ils estiment

que les entreprises ne sont pas assez transparentes concernant ces différents traitements des données et ce manque de transparence inquiète beaucoup. Cette inquiétude les conduit à imaginer divers scénarios où les systèmes ne sont pas assez sécurisés, où les entreprises cèdent leurs données à des tiers sans leur consentement, etc. Cette opacité engendre de la méfiance et entretient l'anxiété.

Suite à ce constat, diverses hypothèses ont été formulées en lien avec l'appropriation d'une part et la confiance d'autre part. Mettre à disposition des outils pour « reprendre la main » sur leurs données pourrait peut-être sécuriser les individus, les inciter à utiliser leurs données, à tester ces outils, voire à se les approprier. Étant donné le niveau de préoccupation élevé, l'utilisation des outils « Self Data » permettant un meilleur contrôle pourrait être importante. Et le fait que les entreprises s'engagent à restituer les données et à permettre aux individus d'en avoir un meilleur contrôle, pourrait influencer (à la hausse) la confiance de ces individus envers les entreprises.

## *Ces hypothèses se sont-elles révélées exactes ?*

Pour l'instant, les résultats préliminaires montrent que ce n'est pas tout à fait le cas. La confiance n'a pas encore été impactée, mais il faut prendre en compte qu'il s'agit d'un processus très long à construire : les 6 mois d'expérimentation ne sont pas suffisants et doivent se poursuivre.

Quant à l'adoption, le processus est un peu plus complexe. Les données personnelles sont encore un peu abstraites pour les individus, ce sont les services qui feront vraisemblablement la différence. Or, ils n'ont été utilisés qu'à partir de fin janvier, il est donc prématuré de tirer des conclusions. Nous avons d'ores et déjà observé que le taux de rétention, c'est-à-dire le pourcentage de personnes utilisant la plateforme Cozy régulièrement, est semblable au taux observé pour les nouvelles applications technologiques, soit 10 à 15%. Nous constatons également que les utilisateurs réguliers y passent de plus en plus de temps, et utilisent aussi plus de services, bien que la plateforme soit encore en cours de développement. Jusqu'à présent, les utilisateurs investissent particulièrement la fonction de stockage, qui est un préalable à l'utilisation potentielle de services et peut-être à l'adoption prochaine de l'outil. ■

## Une communauté créative locale motivée et imaginative, mais se heurtant à la disponibilité des données

Animateur du projet MesInfos sur le territoire, le Tubà s'est appuyé sur son expertise afin d'identifier, de fédérer et d'animer une communauté locale de réutilisateurs de données, c'est-à-dire les personnes inventant des services reposant sur les données personnelles. Divers temps de création ont été organisés en collaboration avec la Fing : « En octobre 2016, le Tubà et la Fing ont lancé un cycle d'une dizaine d'ateliers de co-création de services innovants à partir des données personnelles et ont organisé le 1<sup>er</sup> hackathon MesInfos du 25 au 27 novembre 2016.

Nous avons également sollicité diverses écoles et universités pour qu'elles inscrivent ce projet dans leur cursus et participent à l'émergence de services ou encore d'études utiles au projet : l'école de design Condé a travaillé en 2016 sur la scénarisation de 4 services innovants ; le campus Ynov sur les services et objets connectés susceptibles d'être mis au point... » (Martin Cahen, chargé d'expérimentation, Tubà).

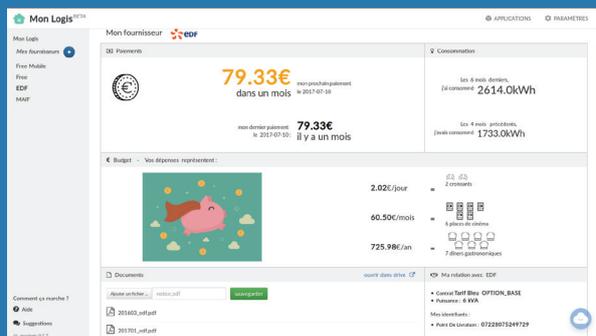
Ces temps de création ont d'abord mis en évidence « une appétence forte des participants, qu'ils soient membre associatif, salarié, étudiant, habitant lambda, etc., pour le projet et pour imaginer des services » et ont lancé une dynamique locale autour du Self Data. La diversité des réutilisateurs a permis aussi de sensibiliser des profils variés (design, numérique, sciences humaines et sociales, sciences de l'ingénieur...) aux enjeux du Self Data et a certainement contribué à la richesse des services imaginés.

Nombre de services ont été imaginés localement, tels qu'une application sur la maîtrise de l'énergie prenant en compte les données de consommation de gaz, d'eau et d'électricité permettant leur visualisation pédagogique et ludique, développée actuellement par le Tubà en partenariat avec la Métropole de Lyon (juin-août 2017). Ils viennent s'ajouter aux services conçus par les autres partenaires du projet (voir encadré pour quelques exemples). Certains ont pu être proposés aux testeurs, d'autres sont encore en cours de développement ou pourraient l'être à condition que les données indispensables pour leur fonctionnement soient restituées.

## Des données personnelles pour quels services ?

Voici quelques exemples de services numériques reposant sur des données personnelles, imaginées et/ou développées dans le cadre de MesInfos.

**Portail « Monlogis »** : tableau de bord qui permet de rassembler toutes les données concernant son habitation : assurance, téléphonie, énergie, etc. et de les visualiser facilement afin de mieux comprendre les dépenses liées à son logement.



**« Cozy Bank »** : application offrant une vue synthétique de ses différents comptes bancaires, même de différentes banques. Cozy Bank fait le lien en un clic vers les factures, informe par exemple des remboursements d'une dépense de santé par la sécurité sociale ou par une complémentaire santé : un suivi rendu simple et efficace de ses comptes, totalement maîtrisé par le détenteur des comptes.

**« La Musique de mes Films »** par Orange Labs : application rendant possible la création d'une playlist des musiques contenues dans les divers films que l'utilisateur a visionnés, via les services de VOD et de replay IPTV sur Livebox Orange et/ou PC.

**« Mapping My Life »** par Orange Labs : outil qui permet de transformer ses déplacements en une carte interactive. Il s'agit d'utiliser les données de géolocalisation Orange, de visionner les trajets quotidiens et d'identifier les lieux les plus fréquentés par l'utilisateur, et de façon totalement maîtrisée. Cette fonctionnalité est proposée par les plateformes telles que Google qui dans son contexte, exploite les données sans que l'utilisateur ne les maîtrise ni sache réellement comment elles sont utilisées.

**« Optime »** par la startup « The Machinery » : « coach » qui invite à reprendre le contrôle du temps passé devant les écrans, en précisant les temps de communication (grâce aux données Orange) et en proposant de nouvelles activités ludiques alternatives, dans la perspective d'une prise de conscience et reprise en main de sa « connectivité ».

**« Island and Co »** par la startup « Egreen » : *serious game* – en ligne et dans le monde réel – qui transforme les gestes d'économie d'énergie en points pour progresser dans un jeu en ligne, grâce à des challenges réguliers sur les données de consommation.

**« Qui suis-je »** : tableau de bord personnel permettant de mieux se connaître, de visualiser son profil actualisé et d'opérer des choix éclairés, de prendre des décisions financières, d'arbitrer des décisions en matière de consommation, etc. Il s'agit du concept d'application ayant remporté le premier prix au 1<sup>er</sup> Hackathon MesInfos.

**« EcoSpend »** : application permettant d'optimiser son budget, de comparer ses prestations, les coûts (assurance, banque, téléphonie...) et de changer de contrat aisément. Ce concept a obtenu le premier prix au 2<sup>e</sup> Hackathon MesInfos.



**Marie-Amandine VERMILLON**

Psychologue sociale, chargée de médiation et d'expérimentation, Tubà



**Martin CAHEN**

Designer de services, chargé d'expérimentation, Tubà

## « LES NOMBREUX TEMPS DE CO-CRÉATION ONT PERMIS DE LANCER UNE DYNAMIQUE AUTOUR DU SELF DATA ET DE RÉUNIR UNE COMMUNAUTÉ DE PASSIONNÉS AUTOUR DE MESINFOS »

### *Que retenir-vous des diverses actions ayant permis d'imaginer des services ?*

M.C. : Le Tubà a lancé en octobre 2016 un cycle de co-création de services innovants permettant aux individus d'imaginer ce qu'il était possible de construire avec leurs données personnelles. Le principe était de réunir des participants de divers horizons sur des demi-journées : des associations, des entreprises, Open street map, la Scop la Péniche (Grenoble), etc., afin d'imaginer des services à partir des données susceptibles d'être restituées aux usagers dans la cadre du projet MesInfos.

Le 1<sup>er</sup> Hackathon MesInfos les 25, 26 et 27 novembre 2016 a réuni une quarantaine de participants (Epitech, Master de psychologie sociale appliquées, Ecole de Condé, etc.), répartis en 7 équipes. Les services imaginés n'ont pas pu être développés jusqu'au bout, faute de temps et en raison de la dissolution des équipes après cet événement. Une équipe reste toutefois mobilisée sur le projet MesInfos.

Ces différentes démarches ont montré une appétence forte des participants, qu'ils soient membre associatif, salarié, étudiant, habitant lambda, etc., pour le projet et pour imaginer des services.

M.-A.V. : Au-delà de ce qu'ils créent, ces mises en situation ont un grand intérêt pédagogique. Elles ont permis de sensibiliser des jeunes adultes des sciences humaines et sociales, du design, du numérique, des sciences de l'ingénieur, etc., aux enjeux du Self Data, des données personnelles, des services pour l'utilisateur, de l'intérêt général...

M.C. : Ces nombreux temps de co-création ont permis aussi de lancer une dynamique autour du Self Data et de réunir une communauté de passionnés autour de MesInfos : des makers, des penseurs et des expérimentateurs.

### *Et qu'en est-il des services imaginés ?*

M.C. : Le développement des services s'est heurté à plusieurs freins. On peut citer la complexité de la plateforme Cozy alors en cours de développement, ses différentes versions exigeant un re-développement des services. N'oublions pas qu'il s'agit à la fois d'une expérimentation et d'une première : c'est un vrai défi technique, économique et social pour l'entreprise Cozy.

Les services imaginés exigent des données qui n'ont pas encore été restituées ou qui n'ont pas pu l'être. Pour les partenaires, il n'est pas simple non plus de faire communiquer leurs bases de données et des clouds personnels, et cela, de manière ultra-sécurisée.

Il y a aussi le fait aussi que les réutilisateurs ne peuvent pas toujours s'engager sur la durée (ex. poursuite d'étude ailleurs, autre centre d'intérêt).

M.-A.V. : En raison de tout cela, les usages réels des services disponibles sont relativement restreints. En outre, les services imaginés ne répondent pas forcément aux attentes et besoins des usagers.

### *Pouvez-vous expliquer ce décalage mis en évidence par les tests menés avec les citoyens-testeurs ?*

M.-A.V. : Il y a une dissociation du discours produit par le projet MesInfos et la représentation que s'en font les gens lorsqu'ils s'inscrivent et qu'ils sont en situation d'utiliser réellement leur plateforme Cozy. Par exemple, nombre de services ont pour objectif une meilleure gestion du temps, de l'énergie ou du budget. Or, quand les personnes intègrent le projet, ce qui les intéresse avant tout, est d'avoir accès de façon centralisée aux données personnelles qui les concernent et qui sont détenues par des tiers (entreprises ou autres) : « qui a quoi sur moi ? ». Avoir la réponse à cette question, et grâce à un seul point d'entrée, est le principal centre d'intérêt des testeurs. Les services proposés viennent après, notamment parce que certains ne sont pas encore très aboutis ou peuvent parfois être déjà proposés sur d'autres plateformes (ex. dans son espace personnel de son fournisseur d'énergie). Pouvoir visualiser de façon claire toutes les données qu'Orange, la MAIF, EDF, etc. détiennent sur lui permettrait à l'utilisateur d'avoir conscience de ce que l'on sait sur lui, voire de passer à l'action : utiliser ses données ou pas, revendiquer un service, un changement d'abonnement ou autre, etc. Cette visualisation deviendrait un outil d'émancipation.

### *Qui sont ces citoyens-testeurs et comment avez-vous travaillé avec eux ?*

M.C. : Le groupe des citoyens-testeurs compte 2 000 personnes, dont 200 environ résidant sur le territoire métropolitain. Ils ont été recrutés par la MAIF parmi ses clients utilisant ses services numériques et intéressés par le Self Data, mais aussi par la Fing et le Tubà parmi les personnes fréquentant notre living lab ou encore via l'intranet de la Métropole de Lyon.

M.-A.V. : Notre approche est qualitative : nous travaillons en petits groupes et privilégions la diversité hommes/femmes, des tranches d'âge (de 25 à 74 ans), des catégories socioprofessionnelles. Des ateliers participatifs sont organisés afin d'apprécier leur motivation à participer à MesInfos, à utiliser la plateforme Cozy et les services proposés et de recueillir le retour d'utilisation. Nous nous sommes attachés à comprendre comment ils testent une pratique numérique nouvelle (accéder à des informations qui les concernent) et si cela augmente potentiellement leur pouvoir d'agir. ■

### **Et demain, renouer avec une relation de confiance et une réelle appropriation des données personnelles ?**

Cette ambition, socle du projet MesInfos depuis son origine, fait partie des aspects examinés par la Fing et ses partenaires (Cf. interview de Sarah Medjek). Rétablir la confiance est un processus complexe. Il n'est pas étonnant qu'après 6 mois d'expérimentation, la confiance des testeurs dans les organisations ne semble pas améliorée. D'autant plus que les testeurs ont des perceptions et des attentes différentes du projet. Certains l'envisagent comme un moyen de pouvoir accéder de manière centralisée à leurs informations personnelles et ne se projettent pas (ou pas encore) dans l'utilisation de services, dans une nouvelle relation avec les organisations détenant leurs données. Quant à ceux qui voient MesInfos comme un dispositif de centralisation et un outil qui fournit des services pour mieux gérer leur quotidien, ils sont actuellement limités dans leurs usagers pour les raisons précédemment évoquées par le Tubà.

Concernant l'appropriation des données personnelles, là-aussi, la patience est de mise : le sujet reste émergent et abstrait pour de nombreuses personnes. Encore une fois, pouvoir proposer une large palette de services fera sans doute la différence auprès des testeurs car ils percevront mieux la valeur de leurs données. Malgré ces difficultés, le pourcentage de personnes utilisant la plateforme Cozy régulièrement et leur temps croissant d'utilisation sont des signes encourageants pour une adoption prochaine de l'outil.

### **De grands besoins de médiation auprès du grand public ?**

La médiatisation de certaines « affaires », telles que les révélations d'Edward Snowden, les soupçons d'ingérence russe dans les élections américaines via les réseaux sociaux ou plus récemment l'affaire Facebook et Cambridge Analytica, ont contribué à sensibiliser le grand public aux données, à leurs traitements et leurs utilisations par des tiers. La mise en œuvre du RGPD depuis le 25 mai 2018 met de nouveau en lumière le sujet. Mais la compréhension des phénomènes de collecte, de traitement et d'utilisation des données personnelles n'en est qu'à ses balbutiements, et ce, même pour des utilisateurs réguliers de services numériques : « *nos sujets ont à plusieurs reprises déclaré connaître les informations qu'ils partagent (les données brutes) comme leur identité et leurs coordonnées, sans avoir consciences des analyses et suggestions qui en découlent* » rapporte l'étude réalisée par les étudiants en Master 2 Psychologie Sociale Appliquée de Lyon 2, en collaboration avec le Tubà et la Fing<sup>12</sup>.

Mais si les prises de conscience progressent, elles ne semblent pas conduire à une évolution significative des pratiques numériques. « *Il y a de grands besoins de médiation auprès du grand public autour des données personnelles, de leur partage et de leurs utilisations possibles. Beaucoup d'acteurs sont déjà présents dans le champ du numérique, tels que les EPN (espaces publics numériques), notamment dans le contexte de dématérialisation du service public, car tout le monde n'a pas la même capacité à utiliser de tels services. La Métropole développe aussi beaucoup de projets d'innovation pour accéder à des services dématérialisés (ex. Grand Lyon connect). Il faut continuer à imaginer des formats adéquats, en direction des plus jeunes comme des plus âgés, qui leur permettent de s'approprier les transformations à l'œuvre. Les données personnelles restent un sujet abstrait et difficile à saisir pour beaucoup* » (Marie-Amandine Vermillon, chargée de médiation et d'expérimentation, Tubà).

---

12. Master 2 Psychologie Sociale Appliquée de l'Université Lumière Lyon 2, Fing, Tubà, Étude sur les données personnelles et le Self Data, 2018.



## **Karine DOGNIN-SAUZE**

Vice-Présidente de la Métropole de Lyon,  
chargée de l'innovation, de la ville intelligente  
et du numérique

# « TENDRE VERS UN ENVIRONNEMENT RÉPONDANT AUX ASPIRATIONS, REDONNANT DU POUVOIR À CHACUN D'ENTRE NOUS ET METTANT LES RESSOURCES DE LA DONNÉE AU SERVICE DE L'ENSEMBLE DES POLITIQUES PUBLIQUES »

*La Métropole de Lyon est une collectivité engagée dans l'accès à la donnée depuis plusieurs années. Pour quelles raisons a-t-elle investi le champ des données personnelles ?*

La Métropole de Lyon a effectivement été l'une des premières collectivités à prendre conscience de l'importance des données, et du fait qu'il fallait très vite prendre place dans un environnement constitué d'acteurs privés, imaginant des services et développant de nouveaux modèles économiques. Or, la donnée ne doit pas seulement servir une vision économique, elle est surtout liée à la question de l'information et de la connaissance. Cette nouvelle ère de la donnée peut servir les politiques publiques, tout autant que les formes d'innovation marchandes.

C'est pourquoi la Métropole de Lyon a souhaité acquérir une expertise de plus en plus pointue sur la donnée. Elle s'est dotée d'un administrateur général des données, en la personne de Nathalie Vernus-Prost, pour mettre en œuvre une stratégie propre à la donnée, et a structuré une équipe autour d'un data scientist. Il nous importait d'avoir ces nouvelles formes d'expertise en interne et de pouvoir organiser une montée en compétences des métiers de notre collectivité, afin de répondre aux enjeux et de mener à bien nos politiques.

Nous avons conduit des réalisations majeures comme la plateforme de mise à disposition des données publiques « Grand Lyon Data », qui répond à la directive européenne « Inspire » visant à faciliter la diffusion, la disponibilité, l'utilisation et la réutilisation de l'information géographique en Europe. Cette directive, ainsi que d'autres textes comme celui relatif à la réutilisation des données publiques, ont été traduits depuis dans le contexte législatif et réglementaire français, et leur portée a été étendue avec la loi pour une République numérique qui promeut une société numérique, ouverte, fiable et protectrice des droits des citoyens. La protection des droits des citoyens est affirmée et renforcée par le Règlement général de la protection des données (RGPD) auquel toute structure est soumise en ce qui concerne la donnée personnelle. Cette plateforme de mise à disposition des données répond aussi à une ambition de la collectivité de prendre une place qui corresponde à sa nature : être l'acteur qui amène de la neutralité, garantir l'interopérabilité, être un tiers de confiance...

Les données personnelles sont un sujet que l'on a vu émerger très fortement des expérimentations, plus d'une centaine, menées depuis presque 8 ans. Quel que soit le sujet (mobilité, énergie, services du quotidien...), le même constat s'imposait : ces services devaient impérativement être imaginés en co-construction avec l'utilisateur, et nous y avons répondu avec des dispositifs comme le Tubà. Mais il y avait aussi une crainte concernant la vie privée, le fait de donner des informations personnelles, sans savoir réellement à qui et pour quoi elles étaient utilisées... Ces freins, adossés à la réflexion sur le rôle et la responsabilité de la collectivité, nous ont conduits à nous engager sur des programmes d'éducation à la donnée, pour s'assurer que les habitants deviennent des citoyens éclairés et puissent participer à la co-construction de la ville de demain.

*Affirmer la posture du tiers de confiance et s'engager dans l'accompagnement des citoyens vers l'appropriation de leurs données ont donc conduit la Métropole de Lyon à rejoindre fin 2016 l'expérimentation MesInfos ?*

Cette expérimentation rejoint notre vision du renouvellement des modes de faire la ville et du rôle des acteurs pour que notre espace de vie soit en accord avec nos aspirations. Pour que le citoyen soit acteur de la ville, il faut le mettre en capacité de le faire, lui donner les clés pour décrypter les enjeux. Et pour co-construire la ville intelligente, il faut une interaction forte entre tous les acteurs de la ville : les acteurs économiques, mais aussi les acteurs sociaux, académiques, les citoyens...

La Métropole de Lyon est également partie prenante dans la restitution des données personnelles à ses administrés avec la Direction de l'eau, qui s'est d'ores et déjà engagée dans l'expérimentation en entamant la restitution des données de consommation aux citoyens.

Il ne faut pas seulement expliquer les enjeux mais aussi les rendre tangibles. C'est pour cette raison que le programme MesInfos est intéressant car il offre l'opportunité aux testeurs, s'ils le souhaitent, de manipuler leurs données personnelles, d'en tirer des bénéfices...

C'est tout cela qui nous a conduit à investir le champ des données personnelles et à rejoindre le programme MesInfos. L'appui de la Fing (Fondation Internet Nouvelle Génération) est précieux car elle est à l'avant-garde pour décrypter les enjeux et sait conduire les explorations au sein d'un projet très concret et réunir des acteurs partageant les mêmes questionnements.

### *MesInfos vient bouleverser le rapport que chacun peut avoir avec ses données personnelles et la confiance qu'il accorde aux acteurs qui les détiennent...*

La représentation du monde qu'on cherche à nous imposer est celle des grands natifs du numérique qui laissent penser qu'il n'y a qu'un seul modèle : « vous nous donnez vos informations et nous vous proposerons des services ». Or, c'est un point de vue parmi d'autres et c'est aussi ce qu'on veut faire prévaloir.

Il est très intéressant de voir que certains pays, comme la Chine et la Corée, ont résisté aux modèles américains et ont créé leur propres entreprises, approches, plateformes... Ils montrent clairement qu'une autre voie est possible, que des acteurs publics peuvent se positionner et proposer des services de qualité... Par exemple, en Chine, et c'est très étonnant pour nous qui sommes très sensibles à la question de la vie privée, tout le monde est fiché. Pour un Chinois, l'État est le tiers de confiance légitime, et cela permet aux entreprises d'État d'aller très loin dans l'innovation de services.

Cette manière de faire nous fait peur car nous n'avons plus aujourd'hui une confiance absolue dans l'État. Mais est-ce plus acceptable de donner l'ensemble de nos informations à des entreprises américaines, soumises au Patriot Act, à une juridiction et à une éthique qui n'est pas celle de la société française et européenne ?

Malgré notre conscience très forte de la liberté personnelle, de la vie privée, nous avons laissé des acteurs privés investir nos données. Il est important qu'à l'échelle européenne, française ou locale, les pouvoirs publics reprennent une place. Il faut réinventer une relation de confiance à l'usager et favoriser sa réappropriation de ses données : faire en sorte que chacun soit en capacité de dire oui, non ou autrement.

### *En quoi cette expérimentation s'inscrit-elle dans la démarche « Ville intelligente » ?*

MesInfos rejoint la politique « Ville intelligente » qui vise à saisir les opportunités offertes par le numérique, mais aussi à faire appel à l'intelligence collective pour répondre à la complexité et co-construire ensemble l'avenir de notre métropole. L'expression « ville intelligente » peut avoir un effet répulsif, mais pour nous il s'agit bien de tendre vers un environnement répondant aux aspirations, redonnant du pouvoir à chacun d'entre nous et mettant les ressources de la donnée au service de l'ensemble des politiques publiques.

### *L'engagement de la Métropole de Lyon dans l'accès à la donnée va donc se poursuivre...*

Notre engagement est plein et entier. Notre action dans l'association Opendata France va dans le même sens. Ce qui nous importe aussi est que Lyon reste un laboratoire où l'on explore des manières de faire, des opportunités sociales, partenariales et économiques...

Je suis favorable à ce qu'on poursuive l'expérimentation MesInfos car elle doit s'inscrire sur un temps long. Au début du projet, les données personnelles étaient un sujet réservé aux initiés. À présent, les données personnelles sont à l'esprit de tous, notamment en raison du RGPD. On avance par étapes, on explore ensemble des questions complexes, on progresse... Peu à peu, chacun sera sensibilisé à l'importance du Self Data, à ses bénéfices, et pourra choisir librement et consciemment de l'utilisation de ses données personnelles. ■

# UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FACE AUX DÉFIS DU SELF DATA

**L'expérience de la Métropole de Lyon dans le champ de la donnée et sa participation au pilote MesInfos lui ont permis de rendre tangible la restitution des données personnelles, d'en cerner les enjeux et aussi les difficultés. Comment poursuivre cette montée en compétences ? Quels défis doivent être surmontés pour saisir toutes les opportunités du Self Data ? Quels rôles peut jouer la Métropole dans cette dynamique ?**

---

## LE DÉFI TECHNIQUE : GARANTIR LA SÉCURITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES

S'engager dans la mise en œuvre concrète du Self Data exige d'assurer la protection de données et de garantir aux usagers des outils personnels sûrs, fiables et simples d'usage pour consulter leurs données et utiliser des services. La garantie de la sécurité est même une condition *sine qua none* pour envisager une relation de confiance entre usager et collectivité.

Une question se pose en amont aussi : la capacité des systèmes d'information à restituer les données dans un format exploitable pour l'utilisateur. Les systèmes d'information n'ont pas été conçus pour favoriser la totale portabilité des données personnelles, mais avant tout pour servir à délivrer un service public de qualité, tout en garantissant la protection des données.

*“La sécurité, condition sine qua none pour envisager une relation de confiance entre usagers et collectivité,”*

C'est en ce sens que la Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (DINSI) et la

Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique (DAJCP) ont travaillé conjointement pour être en mesure de répondre techniquement et juridiquement aux différents principes du RGPD. L'expérience de la Direction de l'eau dans le cadre des MesInfos montre que les solutions techniques existent et peuvent être mobilisées pour parvenir à une réelle symétrie d'information. Mais qu'en est-il des autres directions, en particulier celles travaillant quotidiennement avec des données sensibles ou ayant une « culture papier » ancrée dans les pratiques professionnelles ? Comment faire face aux impératifs de fiabilité, de rapidité, de diversité, attendus par les usagers comme par les réutilisateurs ?

En outre, les évolutions des systèmes d'information doivent s'accompagner nécessairement du partage des enjeux auprès de nombreux agents métropolitains et des adaptations de leurs pratiques professionnelles... des dimensions à ne pas sous-estimer !

Enfin, en tant qu'acteur public, la Métropole doit rester en veille sur les opportunités d'innovation technique dans le champ du Self Data et questionner les solutions techniques garantissant une totale portabilité des données aux usagers, voire une interopérabilité, sans créer de nouveaux monopoles. Alors que ce souci de portabilité demeure fort, est-il envisageable de conseiller aux usagers qui le souhaitent une solution technique d'hébergement des données, voire d'équiper d'office tous les citoyens métropolitains d'un cloud personnel afin de favoriser une réelle dynamique « d'empowerment » ?

---

## LE DÉFI JURIDIQUE : ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU RGPD

La mise en application du RGPD en mai 2018 est une préoccupation partagée par toutes les organisations. Le changement de logique n'est pas neutre pour les collectivités : « *Si les grands principes déjà présents dans la loi Informatique et Libertés ne changent pas, un véritable changement de culture s'opère. On passe en effet d'une logique de contrôle a priori basé sur des formalités administratives à une logique de responsabilisation des acteurs privés et publics. Ce changement de posture devra se traduire par une mise en conformité permanente et dynamique de la part des collectivités. Elles devront ainsi adopter et actualiser des mesures techniques et organisationnelles leur permettant de s'assurer et de démontrer à tout instant qu'elles offrent un niveau optimal de protection aux données traitées* » (Cnil).

*“Passer d'une logique de contrôle à une logique de responsabilisation,”*

La Métropole de Lyon a su anticiper ces principes. Dès 2016, la Direction des Affaires Juridiques

et de la Commande Publique (DAJCP) de la Métropole de Lyon a travaillé sur les moyens de concilier le droit des usagers à disposer des données personnelles qu'elle détient sur eux et la protection accrue de ces données, et sur les nouvelles responsabilités des détenteurs de données. Ce service juridique a sensibilisé et outillé progressivement les autres services métropolitains, accompagne d'ores et déjà des projets numériques métropolitains (voir interview de T-R. Hannouche-Yonis). Au moment de l'élaboration de sa stratégie de la donnée en 2015, la Métropole de Lyon a affirmé sa volonté de travailler sur tous les types de données. « *J'ai constaté que la Métropole pouvait se positionner d'une façon singulière sur le service public de la donnée, qu'on ne pouvait traiter isolément la donnée publique et qu'il fallait miser sur une approche globale, sur les données d'intérêt général au sens le plus large. La Métropole de Lyon avait anticipé cela puisque nous traitons déjà de la donnée issue du secteur privé : plusieurs partenaires privés ont confié à la collectivité des jeux de données comme le Sytral, mais aussi JC Decaux ou encore la plupart des opérateurs de parkings. Rapidement, il m'a semblé important d'adresser tout le champ de la donnée, y compris celles touchant au plus près le citoyen : la donnée personnelle* » (Nathalie Vernus-Prost, administratrice générale des données).

Il s'agit à présent d'utiliser cette avance et cette expertise pour poursuivre la diffusion et la promotion des enjeux du Self Data en interne, afin de susciter la pleine adhésion des services, se montrer exemplaire, au-delà de la mise en conformité du RGPD.

## Le RGPD en 5 questions

### De quoi s'agit-il ?

En vigueur depuis le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données est le nouveau cadre de référence dans l'Union européenne au sujet des données à caractère personnel. Il remplace une directive datant de 1995 et prend en compte la montée en puissance du numérique, l'apparition de nouveaux usages, etc. Il vise aussi à unifier la cadre juridique européen en matière de protection des données personnelles.

Précision importante, le RGPD ne préconise pas de solutions techniques mais fixe un cadre. Ce sont aux organisations de déployer les solutions pour se mettre en conformité en engageant un travail continu sur le plan humain (sensibilisation, adaptation des pratiques...) comme sur le plan technique.

### Qui est concerné ?

Toute organisation détenant des données personnelles d'Européens doit se conformer au RGPD, qu'il s'agisse d'une entreprise, d'un acteur public, d'une association, et ce, même si cette organisation est installée en dehors des pays membres de l'Union Européenne.

### Quels sont les objectifs du RGPD ?

La Cnil résume ainsi les trois grands objectifs de la réforme de la protection des données :

- « Renforcer les droits des personnes, notamment par la création d'un droit à la portabilité des données personnelles et de dispositions propres aux personnes mineures ;
- Responsabiliser les acteurs traitant des données (responsables de traitement et sous-traitants) ;
- Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données, qui pourront notamment adopter des décisions communes lorsque les traitements de données seront transnationaux et des sanctions renforcées ».

### Quels sont les bénéfices pour les usagers ?

La notion de consentement reprend de la valeur puisque l'utilisateur devra donner son accord explicite pour la collecte et l'exploitation de ses données. Le RGPD renforce les droits des

usagers et facilite leur exercice. Les usagers peuvent récupérer leurs données et les transmettre s'ils le souhaitent (portabilité des données). Ils bénéficient de plus de lisibilité sur l'utilisation de leurs données et peuvent exercer facilement leur droit de rectification (Art. 16), leur droit à la limitation du traitement (Art. 18), leur droit d'opposition (Art. 21).

La protection de l'utilisateur est renforcée : les mineurs de moins de 16 ans ne peuvent s'inscrire à des services en ligne qu'avec le consentement de leurs parents ; les usagers peuvent demander à ce qu'une information soit supprimée si elle porte atteinte à leur vie privée (consécration du droit à l'oubli, Art. 17). En cas de violation des droits des usagers, l'organisation encourt des sanctions.

### Concrètement, qu'est-ce que cela implique pour une collectivité territoriale ?

Les collectivités doivent adopter un nouveau principe de protection des données le plus en amont possible, c'est-à-dire dès la conception du traitement, et par défaut. Il s'agit en particulier de minimiser à tout point de vue le traitement effectué. Les collectivités doivent organiser la gouvernance des données personnelles : « tenir un registre de leurs activités de traitement, à encadrer les opérations sous-traitées dans les contrats de prestation de services, à formaliser des politiques de confidentialité des données, des procédures relatives à la gestion des demandes d'exercice des droits, à adhérer à des codes de conduite ou encore à certifier des traitements. Dans certains cas, pour les traitements à risques, elles devront effectuer des analyses d'impact sur la vie privée et notifier à la Cnil, voire aux personnes concernées, les violations de données personnelles » (Cnil).

Les co- et sous-traitants sont soumis au même principe et devront obligatoirement participer à la démarche de mise en conformité de la collectivité.

Les collectivités doivent désigner un délégué à la protection des données pour mettre en place les principes du RGPD et veiller à leur respect (voir l'interview de T-R Hannouche-Yonis).

+ d'infos : [www.Cnil.fr](http://www.Cnil.fr)



## Tamam-Rose HANNOUCHE-YONIS

Responsable du service des affaires juridiques,  
déléguée à la protection des données ou DPD,  
Métropole de Lyon

### « JE DOIS GARANTIR À LA FOIS LA PROTECTION DES DONNÉES ET LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA COLLECTIVITÉ »

*Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est le nouveau cadre européen concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Comment la Métropole s'est-elle préparée à la mise en œuvre de ses principes ?*

Le RGPD s'inscrit dans la logique de la loi pour une République numérique, promulguée le 7 octobre 2016, dite « loi Lemaire ». En 2016, dans le cadre de mes fonctions, j'ai été désignée « correspondante informatique et libertés » par le Président de la Métropole. Nous avons commencé à travailler dès 2016 sur la base du projet de loi qui envisageait à la fois une protection accrue et l'ouverture des données personnelles. Très vite, il a fallu analyser cette dualité et progresser sur ces sujets. Le calendrier nous a donné raison, car peu de temps après, en 2017, était annoncé le RGPD et son entrée en vigueur le 25 mai 2018. Le projet de loi « Informatique et Libertés » 2, qui adapte la loi « Informatique et Libertés » de 1978 et précise certains aspects contenus dans le RGPD, est débattu actuellement devant l'Assemblée nationale.

Dans ce contexte, le service des affaires juridiques a amené en douceur les différentes directions de la Métropole à la prise de conscience, la connaissance dans un objectif de rapide mise en conformité. Nous sommes toujours saisis en amont des projets et en mesure d'expliquer ce que les nouveautés du RGPD impliquent dans le cadre d'un projet informatique.

*Comment êtes-vous intervenu auprès des directions de la Métropole ?*

Nous avons mené des actions de sensibilisation et d'information auprès des responsables MOI (management et organisation de l'informatique), des AI (assistants informatiques), des chefs de projets informatiques. Nous sommes aussi intervenus en externe en présentant l'administration numérique, le RGPD et ce qu'il implique, au réseau des juristes métropolitains, regroupant les juristes des communes, du centre de gestion du Rhône et de la Métropole. Enfin, nous avons aussi été sollicités par les Offices Publics de l'Habitat, par le Sytral et par la Ville de Lyon.

La Direction générale a validé la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD), une fonction que j'assume dans la continuité de mes fonctions de correspondante Informatique et Libertés. Elle a approuvé également la mobilisation des services afin de favoriser le recensement des traitements de données personnelles réalisés au sein de la Métropole et la poursuite des

actions de sensibilisation auprès des différentes parties prenantes : les MOI/AI sur le volet responsabilité ; les acheteurs de la Métropole car nos co- et sous-traitants sont impactés par le RGPD ; les chefs de projets informatiques ; la DDSHE (Délégation au Développement Solidaire, à l'Habitat et à l'Éducation) qui travaille au quotidien avec les données personnelles ; la mission gérant les délégataires de service public (ex. Eau du Grand Lyon) et les concessionnaires (ex. GRDF, Enedis). En parallèle, nous continuons les actions de communication en interne pour tous les agents : via l'intranet, le journal interne, notre newsletter...

*Quels sont les premiers effets du RGPD au sein des services métropolitains ?*

Le Règlement implique d'être en capacité de mesurer l'impact sur la vie privée de chaque traitement nécessitant la collecte de données personnelles et donc de répondre précisément aux questions suivantes : de quelles données s'agit-il ? Qui sont les responsables ? Quelles sont les finalités de la collecte et du traitement des données ? Où les données sont-elles hébergées ? Jusqu'à quand ? Comment ? Ces études d'impact allongeront vraisemblablement les processus internes de conduite des projets informatiques. On peut faire le parallèle avec les études associées à tout projet d'urbanisme : leur réalisation dépend des études techniques envisageant l'impact du projet en termes d'aménagement, d'environnement... Pour envisager l'atterrissage effectif de l'expérimentation MesInfos, il faudra analyser l'impact de ce projet sur la vie privée, c'est une condition préalable indispensable.

La réglementation a déjà été intégrée pas à pas dans le projet GrandLyon Connect, proposant aux usagers un compte unique pour accéder à plusieurs services en ligne de l'agglomération lyonnaise. En parallèle des évolutions techniques apportées par le prestataire, on mesure les impacts de chaque traitement. Ceci a pour effet de ne pas demander plus de données qu'il est nécessaire pour la réalisation du projet, de travailler la notion de consentement, etc. Faire évoluer l'outil et conduire l'étude d'impact en même temps facilitent la recherche de solutions informatiques appropriées. Par exemple, il n'est pas utile de demander aux usagers de renseigner leur lieu de naissance si aucun service proposé utilise cette donnée. Procéder ainsi permet en outre d'écrire des mentions légales sur-mesure et d'anticiper. GrandLyon Connect prévoit la possibilité de renseigner la situation familiale de l'usa-

## LE DÉFI CULTUREL : FAVORISER L'EMPOWERMENT ET L'INCLUSION NUMÉRIQUE

« Comment rendre l'objectif du Self Data lisible, désirable et crédible pour tous les acteurs ? » interroge la Fing<sup>13</sup>. « Les données personnelles restent un sujet abstrait et difficile à saisir pour beaucoup. D'où l'intérêt de permettre de visualiser les données que les tiers détiennent sur nous, de les comprendre et d'envisager les usages qui nous semblent pertinents. Une collectivité, telle que la Métropole, peut (ré)affirmer son positionnement sur la médiation afin de favoriser cette prise de conscience, de garantir l'accès aux services publics, mais aussi de permettre aux citoyens de retrouver leur pouvoir d'agir, d'exercer leur citoyenneté... Il ne faut pas que la fracture sociale se creuse davantage autour du numérique » (Marie-Amandine Vermillon, chargée d'expérimentation, Tubà).

Le développement de services dans le cadre de MesInfos révèle ces contradictions propres à chacun : les usagers disposent de plus de transparence sur l'utilisation faite de leurs données, mais prennent conscience par la même occasion des informations que des tiers disposent sur eux.

La Métropole de Lyon s'est d'ores et déjà engagée, avec l'appui du Tubà, dans la sensibilisation au Self Data. Il s'agit même d'un des axes majeurs de sa stratégie de la donnée : « accompagner l'appropriation des données ». De nombreuses actions ont été menées auprès d'un public diversifié (acteurs économiques, communauté créative, monde académique, enseignement supérieur...), mais encore confidentiel.

*“Envisager les données personnelles comme des outils d'émancipation,,*

Il faut à présent susciter l'adhésion du grand public et lui donner des oppor-

unités de tirer les bénéfices potentiels du Self Data, de développer son pouvoir d'agir. « Si l'utilisateur comprend et maîtrise l'usage des données personnelles, il sait mieux gérer et même co-produire les services qui les exploitent. Et cela va même au-delà : des usages numériques plus éclairés peuvent accroître la capacité d'agir (ex. mieux gérer ses consommations d'énergie et d'eau, ou ses déplacements, ou encore le temps passé devant les écrans). En explorant la réappropriation par les usagers de leurs données personnelles, la Métropole de Lyon veille à ce que la dynamique numérique profite en premier lieu au citoyen » (Sandrine Frih, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon, chargée de la politique de concertation, de la participation citoyenne et de la vie associative). Et là, différentes ambitions sont possibles : « À l'avenir, la Métropole de Lyon devra sans doute choisir entre miser sur le Self Data pour contribuer à la mise en place de services pour l'utilisateur ou envisager les données personnelles comme des outils d'émancipation, des outils pour exercer leur citoyenneté... Les ambitions ne sont pas les mêmes » (Marie-Amandine Vermillon, chargée d'expérimentation, Tubà). Une large palette de modes de faire peut être mobilisée : s'agit-il de donner à l'utilisateur la possibilité d'expérimenter le Self Data ou de l'accompagner très concrètement dans ce processus ? Ne vaut-il pas mieux co-construire une offre de services avec

ger car certains services s'appuient sur cette donnée (ex. tarification de la cantine scolaire). L'étude d'impact est souvent perçue comme une contrainte mais elle permet aussi d'améliorer l'outil et garantit à l'utilisateur que les services en ligne sont conformes à la réglementation en vigueur.

La conformité de nos services (sites, applications, etc.) au RGPD permet de répondre aux enjeux de transparence, de confiance et de sécurité qui nous lient aux usagers.

*Le Délégué à la protection des données (DPD) est présenté par la CNIL comme le « chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données. Quelles sont vos principales missions ?*

Le DPD combine trois rôles. Tout d'abord, le rôle de conseil auprès des responsables de traitement des données personnelles, des agents et des co- ou sous-traitants, qui doit s'exercer le plus en amont possible. Je compte mettre l'accent sur ce point et m'appuyer pour cela sur les réseaux des MOI, des chefs de projets informatiques, des juristes... Par exemple, je suis intervenue récemment au cours d'une rencontre plus large sur la cybersécurité qui réunissait les responsables de la sécurité des systèmes d'information du tunnel de Fourvière, des installations d'eau, des feux de circulation et du boulevard périphérique nord.

Le rôle de contrôle du respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ensuite. Il se traduit par des échanges et des relances régulières des MOI, des différentes directions... pour établir le recensement des traitements des données personnelles, réaliser des études d'impact sur la vie privée et informer des risques et des sanctions encourues en cas de non-respect. Cela peut conduire à refuser les traitements non conformes et à re-travailler l'élément posant problème, par exemple le recueil du consentement du citoyen.

Enfin, le rôle d'interface entre la CNIL et la Métropole. Je dois garantir à la fois la protection des données et la défense des intérêts de la collectivité.

Une fois les MOI pleinement mobilisés, je suis très confiante pour l'exercice de ces trois missions : nous sommes en avance par rapport aux autres collectivités territoriales, nous y travaillons depuis 2 ans et connaissons bien les textes. Nous sommes à même de répondre aux différentes obligations qui nous incombent en termes de sécurité et de protection des données. ■

13. « Cahier d'exploration MesInfos 2<sup>e</sup> édition », Fing, 2015, [http://doc.openfing.org/MesInfos/SelfData\\_MesInfos\\_Mai%202015\\_VF\\_HD.pdf](http://doc.openfing.org/MesInfos/SelfData_MesInfos_Mai%202015_VF_HD.pdf)

les usagers, y compris les plus éloignés du numérique, afin de leur permettre d'imaginer et d'utiliser des services qui répondent vraiment à leurs besoins ? Etc.

Les différents ateliers de travail menés en interne à la Métropole sont révélateurs de la prise de conscience du sujet. « Réaliser qu'un tiers utilise ses données personnelles est une forme de perte de son intimité. Certains ne veulent pas en entendre parler, il y a une forme de déni, car il y a un confort à cela et une forme de confiance aveugle : on ne peut pas nier le fait que les plateformes numériques mondiales nous apportent des services de qualité ! » (Nathalie Vernus-Prost, administratrice générale des données, Métropole de Lyon). Après la prise de conscience, se pose la question de l'action. « J'ai toujours comparé l'approche de la donnée à celle du développement durable : cela demande un effort considérable d'être dans une démarche durable (réduire ses déchets, se passer de plastique, diminuer sa consommation d'eau, de viande, etc.). Il en est de même pour le sujet des données : les ouvrir, s'assurer de leur qualité, assurer leur pérennité dans leur diffusion, agir sur le moyen/long terme... ».

---

## LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : METTRE LE SELF DATA AU SERVICE DE LA VILLE INTELLIGENTE

Le premier enjeu de la politique de diffusion des données métropolitaines est celui du développement économique. Il s'agit d'alimenter en données les nouveaux services qui amélioreront le quotidien des citoyens grandlyonnais : cette approche que la Métropole de Lyon porte en matière d'open data et dans le cadre de sa démarche Ville intelligente, est valable entièrement pour MesInfos et le Self Data. Il s'agit de saisir les opportunités du numérique, en s'appuyant sur tous les acteurs de la ville dans l'optique de co-construire l'avenir du territoire. Ainsi, l'objectif de réappropriation par le citoyen des données personnelles doit être l'opportunité pour des acteurs économiques locaux, d'innovations numériques génératrices de valeur, de richesse, qui créeront elles-mêmes à terme, un cadre de vie « augmenté », des services améliorés, des emplois par les entreprises qui porteront ces innovations propres au Self Data. La diffusion du Self Data passera par le développement de services à la hauteur des attentes des citoyens, et la pérennité des dispositifs dépendra notamment de leur viabilité économique, en parallèle des bénéfices social et sociétal qui doivent être garantis.

« Il s'agit d'une part de parvenir à mobiliser des acteurs, à trouver des interlocuteurs locaux des grands groupes (Enedis, GRDF...) pour qu'ils participent à la restitution des données personnelles, à la co-conception de services, mais aussi aux réflexions accompagnant le Self Data » (Nathalie Vernus-Prost, administratrice générale des données, Métropole de Lyon). Un enjeu réside toutefois dans la capacité d'entraînement des acteurs privés, qui participeront s'ils voient un intérêt à croiser les données, un croisement qui ne sera possible... que lorsque les acteurs privés seront impliqués. Les opportunités créées par le croisement des données, à l'initiative des usagers, est donc au cœur du

Self Data : les données que les acteurs privés détiennent peuvent-elles conduire à des services permettant aux usagers de mieux se connaître, de faire des choix et d'aider à les appliquer, ou encore d'administrer son quotidien et ses informations, etc. ? À quelles conditions ? Les acteurs privés sont-ils prêts à participer au développement de ces services et à faire évoluer leur relation aux usagers ?

« Mobiliser les acteurs et trouver les modèles économiques, » « D'autre part, il faut parvenir à trouver des modèles économiques derrière MesInfos. Si on veut que la solution vive, il faut que les services rendus soient à la hauteur et créent de la valeur pour l'utilisateur et sur le territoire. Il y a déjà des idées : des citoyens, développeurs, startups ont commencé à développer des projets ambitieux qui, à mon avis, trouveront leurs modèles autour d'un tableau de bord du quotidien, permettant l'optimisation de son habitat (développement durable, eau, énergie...), une amélioration de son cadre de vie (simplification, prise de décision facilitée, choix éclairé...). On a commencé à appréhender le modèle d'affaires autour du Self Data. On a su mobiliser autour d'un projet complexe et sur un sujet où ce qu'on pourrait désigner comme de la résignation semble dominer » (Nathalie Vernus-Prost, administratrice générale des données, Métropole de Lyon).

---

## LE DÉFI POLITIQUE : AFFIRMER SON RÔLE DE TIERS DE CONFIANCE ET POLITISER LE DÉBAT SUR LE SELF DATA

L'engagement de la Métropole de Lyon dans le Self Data repose aussi sur la volonté de questionner le fonctionnement actuel des géants du numérique, dominé par une logique marchande. Il s'agit d'éclairer les usagers sur les enjeux et les risques de dérives. « Les plateformes ont désormais la mainmise sur une quantité de données toujours plus considérable sur les activités humaines. Or, maîtriser les données c'est maîtriser l'information, et maîtriser l'information c'est détenir un levier de pouvoir considérable. Les données récoltées par les opérateurs de l'intermédiation sont d'une incroyable richesse. Elles mettent leurs détenteurs en capacité de développer une connaissance en temps réel de toutes les interactions entre acteurs à travers le monde. On se dirige vers une situation pour le moins paradoxale où les plateformes, bien qu'intervenant à distance, tendent à accumuler des informations sur les activités et la population des territoires plus étoffées que celles dont disposent les collectivités locales » (Stéphane Grumbach, directeur de recherche, Inria)<sup>14</sup>. « [Les plateformes] ne réinvestissent et ne redistribuent que peu proportionnellement. On voit bien que c'est le vrai talon d'Achille de ce système et cela pose une vraie interrogation pour la société et le bien commun. L'actualité nous donne raison actuellement : piratage, exploitation frauduleuse de données personnelles, diffusion de message de propagande ou de fausses nouvelles, option payante envisagée pour certains services de plateforme... » (Nathalie Vernus-Prost, administratrice générale des données, Métropole de Lyon).

---

14. Interview de Stéphane Grumbach, « Quelle régulation pour l'économie des plateformes ? », 2016, <https://www.millenaire3.com/interview/2016/quelle-regulation-pour-l-economie-des-plateformes>

*« Questionnons le fonctionnement actuel et explorons les alternatives ! »*

Il revient donc à l'acteur public de réagir et de réunir les conditions favorables à une

alternative. À l'échelle locale, il s'agit de poursuivre le développement des services publics de qualité (égal accès, continuité du service) et de favoriser la réappropriation des données par les principaux intéressés. Comment ? En affirmant son rôle de tiers de confiance, « une posture de tiers neutre entre producteurs et utilisateurs, qui crée une relation de confiance là où règnent incertitudes et méfiance. C'est le positionnement mis en avant par la Métropole de Lyon au travers du projet Optymod'Lyon de centrale de mobilité : placée entre différents producteurs publics et privés et des utilisateurs, elle garantit aux premiers qu'il ne sera pas fait un mauvais usage de leurs données, et aux seconds qu'ils auront accès aux données de manière pérenne » (Antoine Courmont, Chercheur au CEE à Sciences Po)<sup>15</sup>.

La prochaine étape est bien sûr de faire progresser le débat public sur la régulation des données personnelles et le Self Data à l'échelle nationale et européenne. « Je pense qu'il faut non seulement une alliance de villes entre elles, mais aussi avec les États, et même à l'échelle de l'Europe pour développer une infrastructure numérique européenne permettant aux villes et aux citoyens de reconquérir leur autonomie » (Evgeny Morozov, chercheur et écrivain)<sup>16</sup>. « Il est aussi important de traiter le sujet des données personnelles à des échelles territoriales plus vastes, à l'échelle nationale, européenne..., ne serait-ce que parce que des entreprises internationales utilisent les données personnelles des citoyens européens, comme l'affaire Facebook nous l'a rappelé récemment. D'autres acteurs publics doivent se mobiliser sur le sujet » (Marie-Amandine Vermillon, chargée d'expérimentation, Tubà).

*« Les plateformes privées font déjà beaucoup : pourquoi y aller alors que tout est à construire pour nous ? Cela peut paraître utopique, mais si on ne se pose pas la question, on ne pourra pas trouver des solutions. (...) Une prise de conscience voit le jour actuellement. Questionnons le fonctionnement actuel et explorons les alternatives ! Est-ce qu'il ne revient pas à la puissance publique d'y réfléchir et d'associer les usagers à le faire, étant donné que toute sa population est exposée sur le web ? »* (Nathalie Vernus-Prost, administratrice générale des données, Métropole de Lyon).

15. Antoine Courmont, « Politiques des données urbaines : de l'open data au gouvernement des données », 2017, [www.millenaire3.com/articles/politiques-des-donnees-urbaines](http://www.millenaire3.com/articles/politiques-des-donnees-urbaines)

16. Interview d'Evgeny Morozov, « Les enjeux politiques de régulation des plateformes : quel rôle pour les Métropoles ? », 2016, [www.millenaire3.com/interview/2016/les-enjeux-politiques-de-la-regulation-des-plateformes-quel-role-pour-les-metropoles](http://www.millenaire3.com/interview/2016/les-enjeux-politiques-de-la-regulation-des-plateformes-quel-role-pour-les-metropoles)



## Nathalie Vernus-Prost

Administratrice générale des données,  
Métropole de Lyon

### « L'ENJEU EST TEL QUE L'ÉTAT ET L'EUROPE DOIVENT S'EN EMPARER, NOUS DEVONS RÉAGIR RAPIDEMENT ET COLLECTIVEMENT »

*Un tiers de confiance paraît indispensable pour accompagner la mise à disposition des données personnelles, le développement de services utilisant ces données et les pratiques des usagers... La Métropole de Lyon est-elle prête à faire face à cette tâche immense ?*

Le Self Data peut être une telle révolution que cela fige un peu les élans, les plateformes privées investissent et font déjà beaucoup : pourquoi y aller alors que tout est à construire pour nous ? Cela peut paraître utopique, mais si on ne se pose pas la question, on ne pourra pas trouver des solutions. Stéphane Grumbach (directeur de recherche à l'INRIA) explique que ces grandes plateformes ont tous les atouts d'un État : elles connaissent mieux la population que les États eux-mêmes, ont des moyens financiers conséquents s'approchant des caractéristiques d'une monnaie, influent au-delà de leur société même. Or, elles ne réinvestissent et ne redistribuent que peu proportionnellement. [...] Par ailleurs, si on veut développer l'innovation, créer de la valeur sur un territoire, on s'appuie sur des infrastructures, des réseaux, et sur un socle commun comme l'éducation par exemple, et ces services d'utilité générale nécessitent d'être financés, et notamment par l'ensemble des acteurs qui en bénéficient. Le Self Data va bien au-delà de la question de la restitution de la donnée personnelle. Comment garantir l'inclusion numérique ? Quelle société voulons-nous demain ?

La Métropole de Lyon a développé Optymod'Lyon alimenté par des données transitant par la plateforme data.grandlyon.com : un exemple de service public numérique pour optimiser les déplacements, diminuer les gaz à effet de serre, créer de la valeur (tous les partenaires ont pu monter en compétences et pour certains développer un modèle d'affaire, trouver de nouveaux marchés). Cela a aussi fait beaucoup évoluer nos compétences en matière de données, une vraie intelligence collective s'est développée sur le territoire. Pourquoi l'avons-nous fait alors que certaines plateformes savent très bien accompagner notre mobilité ? Parce que la mobilité est essentielle pour le développement territorial, le transport des ressources, c'est un droit essentiel des citoyens que le collectif, la puissance publique, doit permettre de garantir. S'il est porté par une plateforme mondialisée, celle-ci pourrait rendre cela payant. Au-delà de préempter la valeur créée sur le territoire, seuls les plus aisés pourraient se déplacer sur le territoire... Et encore une fois,

les infrastructures, les moyens d'accès à l'énergie, les routes : les plateformes ne participent que très peu voire pas à leur réalisation, leur entretien. C'est pour cela que ce projet est emblématique, c'est la preuve qu'on peut le faire.

*N'est-ce pas un peu utopique de vouloir rebattre les cartes : changer le traitement actuel des données personnelles par les géants du numérique, redonner du pouvoir à l'utilisateur, etc. ?*

On peut voir les choses autrement : si on essayait de faire en sorte que le citoyen devienne pleinement acteur de sa vie numérique ? Le rôle de la Métropole de Lyon est évident : l'accompagnement des citoyens. On peut adopter une autre vision de la transformation numérique et mettre toutes les chances de notre côté pour développer l'empowerment : il ne s'agit pas que d'utiliser des outils numériques, mais aussi de les maîtriser et de reprendre le pouvoir. La Métropole se doit d'être présente, mais aussi l'État, l'Europe... On est très conscient qu'on est là pour montrer une voie qui ne trouvera son plein épanouissement qu'au niveau national, voire européen. Les données personnelles relèvent de l'identité numérique du citoyen : celui-ci doit pouvoir davantage les maîtriser, les préserver et les utiliser comme bon lui semble. Comme on parle d'intégrité physique, on pourrait parler d'intégrité numérique.

Le défi est de faire prendre conscience que la donnée personnelle fait pleinement partie de la vie de l'utilisateur, et que ce n'est pas du patrimoine, cela fait partie de son être, même si c'est virtuel !

*Quelles sont les prochaines étapes ?*

Il y a beaucoup à travailler sur la culture de la donnée au sens large, et cela fait partie d'un de nos axes stratégiques. Au travers de ses compétences, comment la Métropole de Lyon peut-elle accompagner cette culture de la donnée ? Comment garantir l'inclusion numérique des collégiens, des personnes en difficultés, en situation de handicap, âgées, etc. ?

Par ailleurs, la Métropole mise depuis plusieurs années sur une co-construction public-privé-citoyens de la ville intelligente. Comment, via ses multiples projets, proposer des services toujours plus adaptés aux usagers ? Le Self Data peut être une des réponses, c'est pourquoi il est intégré dans la démarche Métropole intelligente. En

accompagnant les citoyens dans la reconquête de leurs données, en les mettant en situation de co-construire des services, on rend un meilleur service public. Il s'agit d'explorer concrètement plusieurs cas d'usages pour faire la preuve du concept. Il me paraît important de « relire » les politiques publiques que l'on porte à la lumière du Self Data, pour trouver des axes de développement en accord avec le service public : égal accès, continuité du service public... On peut établir un parallèle avec le développement durable qui est intégré complètement aux politiques de mobilité, de développement économique, etc.

Il y a aussi un axe de développement intéressant à explorer même s'il peut paraître antinomique : considérer la donnée personnelle comme un bien commun, une évolution étudiée notamment par le juriste Alain Supiot et l'essayiste Evgeny Morozov. En connaissant mieux ses données personnelles, le citoyen pourrait partager, de façon anonyme et volontaire, celles qu'il souhaite avec des personnes partageant les mêmes intérêts, par exemple pour optimiser le traitement d'une maladie, un trajet, etc. On comprend bien l'intérêt dans le champ de la santé par exemple : croiser de nombreuses informations de patients (ex. des éléments de leur dossier médical) peut permettre des études macro et mettre au jour des informations utiles pour les patients. L'idée n'est pas de partager les données personnelles mais que les citoyens autorisent, s'ils le souhaitent et de manière anonyme et sécurisée, à ce qu'elles servent un intérêt général, un enjeu de santé publique, de mobilité, de meilleure gestion de l'énergie, etc. Et à aucun moment, le tiers qui analyse les données ne doit pouvoir remonter aux identités. Ces méthodes de cohortes notamment épidémiologiques existent déjà, il s'agirait de les étendre, de les simplifier et là encore, de davantage co-construire avec les intéressés.

Enfin, nous devons veiller à ne pas recréer des monopoles ou de dépendances à des acteurs privés. Interrogeons-nous collectivement : est-ce à un acteur privé de porter la base technologique qui va permettre de valoriser les données personnelles ? Est-ce que ce n'est pas à la puissance publique de porter le Self Data, par exemple en fournissant à chaque nouveau-né un espace privé sécurisé et digne de confiance ?

D'autres collectivités, comme La Rochelle par exemple, vont mener des expérimentations en lien avec le Self Data, certaines le pratiquent déjà en Europe et sont regroupées dans le mouvement « MyData ». J'espère que la preuve du concept sera faite rapidement sur la métropole. Il fallait passer par cette échelle territoriale mais elle présente aussi des limites. L'enjeu est tel que l'État et l'Europe doivent s'en emparer, nous devons réagir rapidement et collectivement. ■



**Antoine Courmont**

Chercheur au Centre d'études européennes, Sciences Po

## LE PLURALISME DES POLITIQUES DE DONNÉES PERSONNELLES

Au travers de leurs usages de services numériques, les individus produisent des données qui ne cessent de croître en volume et en diversité. Ces données, qualifiées de données personnelles, sont aujourd'hui majoritairement conservées au sein de silos institutionnels, privés ou publics. Toutefois, les évolutions réglementaires à l'échelle européenne et nationale visent à instaurer des principes d'autodétermination des données, au travers par exemple, d'un droit à la portabilité des données inscrit dans le RGPD, devant faciliter aux individus la migration d'un service à un autre. Selon la manière dont la mise en circulation des données personnelles est réalisée, plusieurs politiques de données peuvent émerger.

La première est de considérer l'utilisateur comme le courtier de ses propres données, libre de ses choix pour les valoriser. Si cette solution s'inscrit dans une perspective d'empowerment, elle laisse également transparaître des risques de renforcement des inégalités entre les individus, dont la valorisation des données sera inégale. Surtout, en considérant que les données personnelles sont des biens individuels sur lesquels chacun dispose d'un droit de propriété, elle souligne une évolution majeure de la conception de la vie privée qui n'est plus pensée comme un bien collectif régi par des normes communes visant à la protéger<sup>1</sup> mais comme une liberté individuelle dont les contours sont définis par chaque individu<sup>2</sup>. Une autre voie est de considérer les données personnelles comme des communs, gérés collectivement par l'intermédiaire d'une gouvernance partagée de cette ressource qui deviendrait inappropriable. Enfin, une autre piste réside dans la régulation collective des données personnelles, par des acteurs publics ou privés assurant un rôle de tiers de confiance entre les individus et les entreprises utilisatrices de leurs données.

Esquissées très sommairement, ces trois pistes de politiques des données personnelles mises en circulation laissent entrevoir la pluralité des modes de composition des données personnelles, au sein desquelles les agencements entre acteurs, les modes de régulation et les conceptions politiques diffèrent. À l'échelle urbaine, si les collectivités n'ont pas été au cœur de la protection de la vie privée et de la régulation des données personnelles, elles pourraient demain jouer un rôle plus important en encourageant telles ou telles politiques des données personnelles.

Au travers de l'expérimentation MesInfos, la Métropole de Lyon a choisi d'expérimenter la troisième voie et de se positionner comme tiers de confiance entre les citoyens et les fournisseurs de services urbains utilisant des don-

nées personnelles. Le premier retour d'expérience mis en avant dans ce livrable pointe plusieurs enseignements importants.

En premier lieu, les difficultés rencontrées pour restituer et réutiliser les données personnelles pointent le fait que celles-ci sont avant tout relationnelles ou transactionnelles comme l'indique Dominique Boullier<sup>3</sup>. Elles sont constituées de multiples attachements, de liens de différentes natures (juridiques, techniques, économiques, culturels, etc.), qu'il convient de défaire pour les mettre à disposition, et de refaire pour assurer le développement de nouveaux services. Or, cela est loin d'être évident comme le suggèrent les limites des services développés dans le cadre du projet : des données collectées pour un usage particulier se laissent difficilement être utilisées pour une finalité alternative.

En second lieu, transformer les attachements qui constituent les données personnelles contribue à modifier les relations entre les différents acteurs associés à ces données. Cela est d'ailleurs l'objectif affiché du projet qui vise à changer les relations entre les administrations, les entreprises et les usagers en réduisant l'asymétrie informationnelle pour créer davantage de confiance. Cet objectif semble en partie atteint puisque, plus que de nouveaux services, le projet a avant tout contribué à ouvrir la boîte noire des données personnelles offrant aux individus la possibilité de mieux connaître les informations les concernant détenues par les entreprises. Toutefois, un des risques paradoxal de cette démarche de transparence est de créer un sentiment de défiance lorsque les individus prennent conscience de l'ampleur et de la précision de ces informations sans pouvoir réellement en limiter la collecte et le traitement.

Enfin, malgré les bonnes intentions, ce projet reste modeste face à l'ampleur de la collecte et de l'usage des données personnelles par une multitude d'organisations sur lesquels ni les individus ni les pouvoirs publics locaux n'ont aucune prise. Cela ouvre une série de questions : quel est l'impact d'un projet de restitution des données personnelles à l'échelle du territoire de la Métropole de Lyon quand la très grande majorité de celles-ci sont aux mains d'entreprises multinationales ? Est-il réellement souhaitable de donner aux individus le pouvoir de décider de la collecte et de l'usage de ses données ? En plaçant l'individu au centre de la régulation, ne renforce-t-on pas le déséquilibre entre le pouvoir des entreprises et l'isolement de l'individu ? Ou faudrait-il renforcer la dimension sociale des données personnelles et les droits collectifs de protection de la vie privée ? ■

1. La protection des données personnelles est alors envisagée comme un droit fondamental.

2. D. Cardon, *À quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data*, « La république des idées », 2015, p. 78. / Le débat sur la propriété des données personnelles est d'actualité, en témoigne les tribunes publiées en février dernier dans le journal Le Monde : « Nos données personnelles nous appartiennent, monétisons-les ! », 5 février 2018 et « Les internautes réclament un usage moins opaque et une maîtrise de leurs données personnelles », 7 février 2018.

3. CNIL, Cahiers IP « Vie privée à l'horizon 2020 », p. 32

# CONCLUSION

## **Quel(s) avenir(s) pour l'utilisation des données personnelles ?**

La donnée personnelle commence à devenir un sujet de préoccupation pour les utilisateurs de services numériques et l'importance économique de ces informations n'est plus à démontrer. Alors que la mise en œuvre du RGPD et les multiples scandales de dévoilements de données personnelles constituent un contexte favorable à un débat public sur leur utilisation, plusieurs scénarios émergent : envisager les données personnelles comme un bien commun inaccessibles, comme un patrimoine que l'on peut vendre, comme une information privée que l'on peut mettre volontairement à disposition pour obtenir/disposer d'un service (Self Data). Ce document a exploré la dernière de ces options. Si les résultats de l'expérimentation MesInfos ne laissent pas présager un changement de paradigme immédiat, les questions soulevées sont nombreuses, autant sur le modèle d'utilisation des données souhaitables et possibles, que sur le rôle qu'une collectivité locale dans ces évolutions numériques.

À première vue, la donnée personnelle ne relève pas d'une compétence des acteurs publics locaux. Pour autant, l'expérimentation MesInfos montre la légitimité d'une collectivité à agir, par les données qu'elle détient et qu'elle peut restituer, par le service qu'elle rend au public et en tant que tiers de confiance dans la relation entre les citoyens et les acteurs privés. Cette posture n'est pas sans difficultés juridiques, techniques, organisationnelles et culturelles, comme nous l'avons montré. Et chacun de ses enjeux se trouvera renforcé si l'expérimentation fait la preuve du concept et conduit à une restitution des données personnelles à plus grande échelle. Sans présumer de son déploiement, l'expérimentation réalisée par la Métropole de Lyon a déjà rempli son rôle : se confronter au réel, enrichir les connaissances, monter en compétence et alimenter le débat public en partageant les promesses, les opportunités et les exigences du Self Data.





---

WWW.  
MILLENAIRE3.  
COM

RETROUVEZ  
TOUTES LES ÉTUDES  
ET LES INTERVIEWS SUR

MÉTROPOLE DE LYON  
20, RUE DU LAC  
CS 33569  
69505 LYON CEDEX 03